
Projet d'établissement

Centre Rabelais

"Langage et Intégration"

2007-2012

PREAMBULE

« En effet ce sont les parents qui connaissent le mieux leur enfant pendant que les professionnels connaissent la surdité. »

Cette phrase trouve naturellement sa place en préambule de notre écrit institutionnel. Elle définit précisément notre position en tant que professionnels et l'importance du projet mis en place avec les familles.

Un enfant sourd est avant tout un enfant, un enfant au sein d'une famille et c'est dans le respect de ce contexte que nous intervenons.

Le Centre Rabelais évolue ; créé il y a 27 ans il a dû s'adapter, se renouveler, inventer et créer constamment de nouvelles pratiques pour répondre aux exigences de l'accompagnement du public accueilli.

Ainsi il apparaissait nécessaire aujourd'hui de revisiter notre action : c'est le but de ce projet.

Ce travail émane d'une démarche collective. Il a mis en lumière nos réussites mais aussi nos manques.

Comme toute remise en question il a suscité des polémiques et des débats d'idées mais la mobilisation et l'implication de l'équipe n'ont jamais failli.

C'est en respectant la place et la parole de chacun des acteurs engagés dans ce projet (professionnels, parents et enfants, partenaires...) et parce que chacun y portera sa compétence que nous pourrons en faire une réussite.

Ce qui suit est plus qu'un état des lieux, c'est un texte déterminant qui installe des perspectives d'amélioration et l'image de ce que doit devenir l'établissement.

Le Directeur
Dominique DUHAUVELLE

Ce travail a été réalisé avec l'accompagnement du CREAI de Picardie, nous remercions Madame DEBOUZIE Nathanaelle pour la qualité du travail effectué
--

1^{ère} Partie « Présentation du Centre Rabelais »

- I - Historique
- II - Les valeurs de Langage et Intégration, Association technique APAJH*
- III - Les Missions et les finalités du centre Rabelais
- IV - Les caractéristiques de la population des enfants accueillis : étude des besoins
- V - L'organisation de la prise en charge
- VI - L'implantation géographique

2^{ème} Partie « L'organisation du Centre Rabelais»

- I - Les modalités de fonctionnement du Centre Rabelais
 - A. Garantir un accueil et une admission de qualité
 - B. Favoriser et solliciter l'implication des parents
 - C. Offrir une prise en charge globale et individualisée
 - D. Assurer un suivi à la sortie de l'établissement
- II - Les différents champs d'intervention
 - A. Le champ thérapeutique
 - B. Le Champ socio-éducatif
 - C. Le Champ pédagogique
 - D. le pôle administratif, financier et logistique
- III - Coordination et communication dans l'organisation générale
 - A. Réunions de fonctionnement (charte de travail avec les professionnels sourds)
 - B. Réunions sur le projet de l'enfant
 - C. Rencontres avec les parents
- IV - Les moyens
 - A. L'équipe
 - B. Les locaux
 - C. Les partenaires

3^{ème} Partie « Orientations 2007-2012 »

- I - Faire reconnaître l'existant
 - A. Révision de l'agrément
 - B. Agrément SEDAHA*
 - C. Agrément Centre de référence et de diagnostic pour la surdité
- II - Les projets futurs à construire
 - A. Les effets du déménagement du centre Rabelais à Agnetz
 - B. L'accueil et la communication interne : secrétariat- standard-Intranet
 - C. Service pour les troubles sévères du langage
 - D. Projet pédagogique :
 - C.F.A.* spécialisé pour jeunes sourds/SSEFIS* domicile
 - Réouverture d'une section spécialisée au collège.
 - E.. Projet socio-éducatif et culturel
 - F. Création d'une unité de diagnostic pour les troubles de l'audition et du langage
 - G. Réouverture d'une section d'établissement au Collège
 - H. Charte de travail avec les professionnels sourds

GLOSSAIRE

AEEH	Allocation d'Education pour l'Enfant Handicapé
APAJH	Association Pour les Adultes et Jeunes Handicapés
ASH	Adaptation Scolaire et Handicap
BEP	Brevet d'Etudes Professionnelles
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAMSP	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CE	Cours Elémentaire
CFA	Centre de Formation des Apprentis
CFG	Certificat de Formation Générale
CM	Cours Moyen
CMP	Centre Médico Psychologique
CMPP	Centre Médico-Psycho-Pédagogique
CNIL	Commission Nationale Informatique et Liberté
CP	Cours Préparatoire
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CTNERHI	Centre Technique National d'Etudes et de Recherches sur les Handicaps et les Inadaptations
DA	Déficients Auditifs
DADS	Déclarations Annuelles des Données Sociales
DDASS	Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale
EPS	Education Physique et Sportive
ERG	Electro RétinoGramme
ETP	Equivalent Temps Plein
FM	Fréquence Modulée

GRETA	Groupement d'Etablissements
GS	Grande Section
LPC	Langue Parlée Complétée
LSF	Langue des Signes Française
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
PEA	Potentiels Evoqués Auditifs
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PPS	Projet Personnalisé de Scolarisation
SAFEP	Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce
SEES	Section d'Education et d'Enseignement Spécialisée
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SEDAHA Associé	Section d'Education pour Enfants Déficients Auditifs avec Handicap
SESSAD	Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
SPFP	Section de Première Formation Professionnelle
SSAT	Service de Suite et d'Appui Technique
SSEFIS	Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire
SSLA	Service de Soutien au Langage et aux Apprentissages
UPI	Unité Pédagogique d'Intégration : dans le second degré
VSP	Vie Sociale et Professionnelle

1ère Partie "

Présentation du Centre Rabelais"

I - HISTORIQUE

Langage et Intégration, comité technique APAJH* spécialisé sur les questions de la surdité, s'est porté promoteur de la création et de la gestion d'un établissement d'éducation et de soins pour enfants déficients auditifs, compte tenu de son expérience et de la nécessité repérée d'une prise en charge spécifique de ces enfants dans le département de l'Oise.

Le comité technique APAJH* Langage et Intégration a présenté un projet global résolument tourné vers l'apprentissage de la parole et vers l'intégration des enfants en milieu ouvert, conformément à ses buts et à ses statuts, s'appuyant sur les principes de base suivants :

- ☞ le maintien de l'enfant dans son milieu familial,
- ☞ l'acquisition du langage oral en s'appuyant sur la méthode verbo-tonale,
- ☞ l'intégration scolaire comme moyen privilégié dans l'objectif d'une insertion sociale normale,
- ☞ l'organisation de la prise en charge par une équipe pluridisciplinaire.

Ce projet a rapidement obtenu l'accord de la commission régionale compétente, accord qui lui a été notifié par arrêté préfectoral le 18 décembre 1978.

C'est ainsi que le 3 novembre 1980, l'école intégrée Rabelais (du nom de l'école d'accueil la plus proche du siège administratif à Creil) ouvrait ses portes en disposant d'un double agrément : celui d'établissement spécialisé d'une part, et celui de Service de Soutien et d'Education Spécialisé à Domicile d'autre part.

Environ 50 enfants sont initialement accueillis.

S'appuyant sur le rapport Bloch-Lainé qui donnait une estimation du nombre de personnes sourdes au sein d'une population au regard du recensement de 1975, il est prévu que la structure soit en capacité à terme de proposer 120 places.

Pour faire face aux impératifs de l'externat, l'établissement a, d'entrée de jeu, vu ses structures réparties sur les trois principales villes du département. C'est ainsi que se créent dans cet ordre mais quasiment simultanément :

- ☞ A Creil, un centre médico-Administratif qui abrite l'équipe médicale et la direction, les services comptables et sociaux.
- ☞ Ce lieu accueille aussi un jardin d'enfants spécialisé.

☞ Trois antennes d'éducation comprenant des classes spécialisées et des locaux de rééducation orthophonique et d'accueil situés dans les villes suivantes, Creil, Beauvais, Compiègne.

Entre le jardin d'enfants spécialisé - 0 à 3 ans – créé en 1985, et la prise en charge sur les différentes écoles primaires, les enfants sont intégrés dans des classes maternelles ordinaires, à raison de 1 à 2 par classe.

Pour que cette prise en charge soit possible, les très jeunes enfants sont intégrés dans les écoles maternelles les plus proches des classes spécialisées.

En 1989, une 1^{ère} classe maternelle spécialisée est créée ; une 2^{ème} classe sera ouverte par la suite en 2000.

Dès 1985, une classe spécialisée est créée au Collège. Suivra l'ouverture d'une 2^{ème} puis d'une 3^{ème} classe respectivement en 1986 et 1987.

En 1989, décision est prise de regrouper les classes au Collège Cousteau de Breuil le Vert.

Puis, le Centre Rabelais complète son dispositif avec la mise en place de suivi dans le cadre de la formation professionnelle :

- ☞ 1988 : création d'une classe de pré-formation,
- ☞ 1989 : mise en place des contrats de qualification avec les GRETA*,
- ☞ 1990 : création d'une section de 1^{ère} formation professionnelle de 8 places (SPFP*).

En 1988, une consultation départementale d'audiologie infantile est créée en partenariat avec l'hôpital de Creil ; elle est rattachée au CAMSP* de Creil.

En 1990, l'établissement se met en conformité aux annexes 24 quater. Sont reconnus dans l'agrément du 16 octobre 1990 :

- ☞ Le SAFEP* (0-3 ans) pour 4 places,
- ☞ Le SSEFIS* (3 à 20 ans) pour 46 places
- ☞ La SEES* (3 à 20 ans) pour 82 places,
- ☞ La SPFP* (à partir de 16 ans) pour 8 places,
- ☞ Le service de suite (à la sortie de l'établissement et pendant 3 ans).

⇒ Le nombre de places est alors fixé à 140. ⇐

En 2006, le projet des classes spécialisées au collège change. Une UPI* de type 2 (D.A.*) est créée par l'Education Nationale à laquelle participe le Centre Rabelais en tant que Service de soins. Conséquemment les classes spécialisées de l'établissement sont fermées au collège Cousteau.

II – LES VALEURS DE LANGAGE ET INTEGRATION, ASSOCIATION TECHNIQUE APAJH*

Organisme laïc à but non lucratif, l'association technique « Langage et intégration » fonde son action sur l'absolu respect de la personne humaine.

Elle entend promouvoir la dignité et la citoyenneté des personnes en situation de handicap en oeuvrant à la fois pour leur complet épanouissement individuel et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

Elle vise non seulement à adapter la cité aux enfants, adolescents, adultes en situation de handicap en contribuant le plus possible à la mise en œuvre des conditions matérielles et humaines de leur accueil dans un cadre de vie ordinaire, mais aussi à modifier la perception qu'en a l'ensemble du corps social.

Elle entend, en conformité avec les valeurs fondatrices de la laïcité, aboutir à leur pleine reconnaissance tant humaine- même et égale dignité- que sociale : citoyenneté à part entière.

L'association Langage et Intégration, fonde son action sur le respect des convictions individuelles.

Elle entend promouvoir la dignité des personnes atteintes de troubles de l'audition et/ou de troubles spécifiques sévères du langage en oeuvrant pour leur épanouissement complet et leur meilleure intégration dans les différents domaines de la vie.

Elle travaille en particulier chaque fois que possible en liaison avec les pouvoirs publics :

- Pour promouvoir l'éducation des enfants atteints de troubles de l'audition et/ou de troubles spécifiques du langage dans tout système ne comportant aucune ségrégation quelle qu'elle soit.
- Pour favoriser les méthodes de rééducation de l'audition et du langage et, en particulier, la méthode verbo-tonale, en raison de ses apports dans les domaines de :
 - ☞ l'écoute des potentialités de la personne en situation de handicap,
 - ☞ l'aide à l'intégration,
 - ☞ la participation des parents à l'éducation de leurs enfants

- Pour promouvoir la recherche pédagogique et technique dans le domaine de la communication et de l'éducation de l'enfant atteint de troubles de l'audition et/ou de troubles spécifiques sévères du langage .

III- LES MISSIONS ET LES FINALITES DU CENTRE RABELAIS

Les missions du Centre Rabelais sont définies par un cadre législatif et réglementaire de référence.

- ➔ Les annexes 24 quater définissant les conditions techniques d'autorisation des établissements et des services prenant en charge des enfants ou adolescents atteints d'une déficience auditive grave
- ➔ La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- ➔ La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits, des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Conformément à l'article 1^{er} de l'annexe 24 quater, le Centre Rabelais est un établissement qui a pour mission de prendre en charge des enfants et adolescents dont la déficience auditive entraîne des troubles de la communication nécessitant le recours à des techniques spécialisées pour le suivi médical, l'apprentissage des moyens de communication, l'acquisition des connaissances scolaires, la formation professionnelle et l'accès à l'autonomie sociale.

Le Centre Rabelais a une capacité d'accueil de 140 enfants, adolescents et jeunes adultes de 0 à 20 ans.

L'implication des parents est une des préoccupations majeures du Centre Rabelais, à tous les stades de la vie de l'enfant.

La prise en charge d'enfants ou d'adolescents atteints de déficience auditive comporte :

- ☞ l'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant dans l'apprentissage des moyens de communication,
- ☞ le suivi médical régulier, général et du handicap, en concertation avec les partenaires médicaux extérieurs,
- ☞ le suivi médical et technique de l'adaptation prothétique,

- ☞ l'éveil et le développement de la communication entre l'enfant déficient auditif et son entourage selon des stratégies individualisées faisant appel à l'éducation auditive, à la lecture labiale et ses aides, à l'apprentissage et à la correction de la parole ainsi qu' à la langue des signes française, conformément aux préconisations de libre choix de communication,
- ☞ l'enseignement et le soutien pour l'acquisition des connaissances et d'un niveau culturel optimal,
- ☞ des actions tendant à développer la personnalité et l'insertion sociale et professionnelle.

Au-delà de la prise en charge d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes, le Centre Rabelais demande à la M.D.P.H.*, quand cela est nécessaire une extension de son accompagnement pour des adultes de plus de 20 ans.

Conformément aux annexes 24, le Centre Rabelais dispose d'un service de suite permettant l'accompagnement de l'adolescent ou du jeune adulte à la sortie de l'établissement afin de faciliter l'insertion sociale et professionnelle du jeune, dans la limite de trois ans.

En tant qu'établissement médico-social au sens de la loi du 2 janvier 2002, le Centre Rabelais doit assurer aux enfants et adolescents qu'il accueille un respect des droits et libertés individuels tels que :

1. Le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité,
2. Le libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes,
3. Une prise en charge et un accompagnement individualisés de qualité dans le respect du consentement éclairé,
4. La confidentialité des informations,
5. L'accès pour l'enfant et ses parents, ou le jeune adulte, à toute information le concernant,
6. Une participation directe à la mise en œuvre de son projet d'accueil et d'accompagnement.

Afin de garantir pleinement l'exercice effectif de ces droits et libertés, le Centre Rabelais remet à l'enfant et à sa famille un livret d'accueil comprenant le règlement de fonctionnement et une Charte des droits et libertés de la personne accueillie.

Il signe également avec la famille un document individuel de prise en charge précisant notamment les objectifs de cette prise en charge.

Au-delà de ce cadre légal, le Centre Rabelais a reçu l'autorisation de fonctionnement par arrêté préfectoral du 18 décembre 1978 et a fait l'objet d'un renouvellement de son agrément le 16 octobre 1990.

IV- LES CARACTERISTIQUES DE LE POPULATION DES ENFANTS ACCUEILLIS : ETUDE DES BESOINS

L'étude porte sur les 115 enfants âgés de 6 mois à 22 ans présents dans l'établissement au 01/01/06. Le Centre Rabelais Langage et Intégration étant le seul établissement médico-social pour les enfants sourds du département, accueille les enfants sourds et malentendants de l'Oise et de sa périphérie proche pour lesquels une prise en charge spécialisée est indiquée.

La majorité des enfants, 68/115 soit 60%, présente des surdités moyennes ou sévères et 47/115 soit 40% des surdités profondes.

Les constats réalisés ci-après seront à prendre en considération pour démontrer la nécessité de moyens supplémentaires.

58 des 115 enfants présents dans l'établissement en 2006 ne présentent pas de troubles associés à leur déficience auditive mais 57 enfants (soit 50%) présentent une ou des pathologies associées constituant un tableau de plurihandicap. Le trouble associé est d'un seul type chez 33 des 57 enfants : quand il est isolé, le trouble est le plus souvent de type purement cognitif, c'est le cas pour 25 d'entre eux ; mais la pathologie est complexe chez 24 des enfants (lésionnelle et cognitive ou lésionnelle et instrumentale voire triple) :

- ☞ les atteintes lésionnelles (organiques) sont présentes chez 26 enfants. Elles sont purement lésionnelles dans seulement 6 cas sur 26,
- ☞ les troubles de type cognitif (développemental ?) sont présents chez 38 enfants et comme on a vu ils sont isolés chez 25 d'entre eux,
- ☞ 14 enfants présentent des troubles de type instrumental, isolés dans un seul cas, le plus souvent il s'agit de troubles praxiques associés à une aréflexie vestibulaire,

☞ 8 enfants présentent des troubles psychopathologiques dont un seul paraît isolé (psychose) ; le plus souvent il existe un contexte psycho-socio-familial pathologique et parfois y sont associés des troubles cognitifs ou instrumentaux.

Il faut signaler 10 enfants sourds sévères ou profonds qui n'ont bénéficié d'aucune prise en charge rééducative, pédagogique, prothétique jusqu'à l'âge d'au moins 6 ans. Ces enfants ne sont pas inclus a priori dans les enfants présentant des troubles associés, cependant 6 d'entre eux présentent une pathologie lésionnelle ou cognitive.

A- Prise en charge des enfants sans trouble associé à leur déficience auditive

58 soit 50% des enfants ne présentent pas de trouble associé. Parmi eux, 24 sont sourds profonds (5 bénéficient d'une implantation cochléaire) et 34 sourds sévères ou moyens. 52 bénéficient d'un appareillage auditif conventionnel et 17 également d'un système FM* en classe.

Parmi ces enfants, 4 n'ont pas eu de prise en charge scolaire ni rééducative ni prothétique avant l'âge de 10 ans.

12 enfants sont dans des familles où la mère ou bien les 2 parents ne sont pas francophones.

4 enfants sont dans des familles qui communiquent en LSF*.

B- Prise en charge des enfants avec des troubles associés à leur déficience auditive

24 de ces 57 enfants présentent des surdités profondes et 11 bénéficient d'un implant cochléaire et les autres de prothèses conventionnelles ; 9 enfants bénéficient d'un système FM* en classe.

5 enfants sont dans des familles où la mère ou bien les 2 parents ne sont pas francophones.

6 enfants n'ont bénéficié d'aucune prise en charge spécialisée jusqu'à l'âge d'au moins 6 ans.

Cette étude met en lumière l'hétérogénéité des enfants pris en charge.

Le Centre Rabelais ne procède à aucune sélection exceptée pour les enfants présentant des troubles sévères de la personnalité ou des déficits intellectuels sévères ou profonds.

L'établissement ne présente aucune liste d'attente.

L'absence de sélection s'explique par le fait que le Centre Rabelais est le seul établissement du département de l'Oise permettant l'accueil d'enfants ou d'adolescents déficients auditifs.

Cependant, elle pose de réelles difficultés de prise en charge, notamment pour les enfants sourds ayant des troubles associés qui nécessitent un accompagnement éducatif, pédagogique et thérapeutique spécifique et plus individualisé ; ce qui entraîne des temps de concertation, d'évaluation, de partenariat et donc de prise en charge générale plus importants.

Il est également à noter que quelques enfants qui ont été refusés dans d'autres établissements de départements voisins en raison d'un trouble associé important, sont actuellement pris en charge au Centre Rabelais.

Il serait important de prendre en considération les besoins spécifiques de ces enfants afin de leur donner toutes les chances d'un développement optimal, avec des moyens adaptés et un taux d'encadrement suffisant.

L'une des solutions pour la reconnaissance de ce public spécifique au sein de l'institution serait l'ouverture d'une SEDAHA* pour les enfants ayant des troubles associés, en précisant que notre projet n'est pas de regrouper les enfants dans une section spécifique mais au contraire de favoriser leur intégration.

L'évaluation des besoins des enfants présentant des troubles associés reste à préciser : un complément d'étude est nécessaire dans cette perspective.

La population accueillie présente une autre particularité : elle est d'origine ethnique très variée.

Une étude sur les origines familiales menée il y a quelques temps montrait cette diversité.

Cependant, elle complique parfois l'accompagnement de l'entourage habituel des jeunes car les familles sont parfois non francophones ; un interprète en langue étrangère est alors indispensable pour intervenir au domicile des parents ou pour mener un entretien.

A ce titre, l'action éducative et culturelle du Centre Rabelais est essentielle et doit être renforcée.

V – L'ORGANISATION DE LA PRISE EN CHARGE

Le Centre Rabelais se compose d'une part d'un service d'éducation et de soins spécialisé à domicile (SESSAD*) qui comporte un service d'éducation précoce (SAFEP*) et un service de soutien à l'intégration scolaire en maternelle, primaire, collège et lycée (SSEFIS*).

Le Centre Rabelais possède en outre un service de suite.

Il se compose d'autre part d'un établissement spécialisé comportant une section d'éducation et d'enseignement spécialisée (SEES* : 7 classes spécialisées en maternelle et en primaire sont intégrées dans divers établissements scolaires de l'Education Nationale) et une section de première formation professionnelle (SPFP*).

Par ailleurs un contrat lie le Centre Rabelais au Centre Hospitalier de Creil qui a permis de mettre en place une consultation gratuite d'audiologie infantile; elle est ouverte à tous les enfants du département de 0 à 6 ans (CAMSP* de Creil) ; au-delà de cet âge le médecin-phoniâtre du Centre Rabelais assure également le suivi audiologique de 33 enfants malentendants non inscrits dans l'établissement.

Différents types de prise en charge :

S.E.S.S.A.D.*

- Un Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce (S.A.F.E.P.*) pour les enfants âgés de 0 à 3 ans. Il assure la prise en charge des enfants et, particulièrement, le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial, l'approfondissement du diagnostic et l'adaptation prothétique, l'éveil et le développement de la communication de l'enfant.
- Un Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire (S.S.E.F.I.S*) assure un accompagnement spécialisé pour les enfants de 3 ans et plus qui suivent une scolarité en classe ordinaire (en maternelle, primaire et secondaire).

- Un Service de Soutien au Langage et aux Apprentissages (**S.S.L.A***).
- Un Service de Suite accompagne les jeunes dans le cadre de leur parcours social et professionnel à la sortie de l'établissement.

SECTION D'ETABLISSEMENT

- Une Section d'Education et d'Enseignement Spécialisée (**S.E.E.S.***) assure les apprentissages spécifiques dans les domaines de la perception et de la communication et grâce à une pédagogie spécialisée, les apprentissages scolaires en maternelle et primaire selon les programmes de l'Education Nationale avec une progression adaptée pour les enfants de 3 à 13 ans.
- Une Section de Première Formation Professionnelle (**S.P.F.P.***) pour les adolescents et les jeunes adultes.

VI – L'IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE

Une situation paradoxale : l'éclatement géographique de l'institution et la recherche de l'individualisation de la prise en charge

Le Centre Rabelais est confronté en permanence à une double problématique qui fait sa richesse et l'amène à se questionner sur son positionnement et sa prestation de services à chaque préparation de rentrée scolaire :

- d'une part, la recherche de proximité qui organise la configuration géographique actuelle des antennes de l'établissement,
- et d'autre part, l'adaptation d'une réponse individuelle en fonction des besoins et des attentes de chaque jeune.

La recherche de proximité semble parfaitement convenir à l'intégration scolaire en milieu ordinaire des jeunes. Cependant, pour les enfants sourds profonds et les enfants présentant des troubles cognitifs, la réponse individuelle d'une prise en charge aptée et de qualité nécessite des regroupements par mode de communication.

Le Centre Rabelais tente de faire vivre ces deux principes institutionnels : l'éclatement géographique et la réponse de proximité avec celui de la réponse individuelle de qualité.

Le principe de proximité reste l'un des objectifs de l'institution et doit être recherché dans la mesure du possible dans la réponse apportée au jeune accueilli.

Il est indispensable cependant de noter qu'une réponse de proximité adaptée ne peut être prise en compte que si les moyens mis à disposition sur chaque lieu d'implantation du Centre sont suffisamment diversifiés (en tant qu'encadrement spécialisé) ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

2ème Partie "

L'organisation du Centre Rabelais"

I – LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE RABELAIS

A - Garantir un accueil et une admission de qualité

La secrétaire est la première personne à accueillir les familles dans le cadre de prises de rendez-vous.

Il est indispensable que la fonction d'accueil soit dissociée de celle du standard téléphonique et permette la confidentialité. Il est essentiel donc que les secrétaires aient une formation adaptée au poste occupé et une sensibilisation à la LSF*.

Le médecin-responsable reçoit la famille et l'enfant, même si le diagnostic est déjà posé. Il effectue une ou plusieurs consultations médicales qui comportent un bilan audiolinguistique et une première anamnèse. Il informe les parents sur le handicap de leur enfant, entame le bilan étiologique et propose aux parents un projet de soin.

Le directeur reçoit la famille pour présenter l'établissement et son fonctionnement, il répond à toutes les questions concernant les possibilités de suivi et introduit le processus d'entrée dans l'établissement. *Cet entretien détermine la date d'admission au Centre Rabelais.*

Cependant, en cas de difficultés pour les parents à adhérer au projet d'orientation vers le centre, le médecin et le directeur, *après concertation préalable*, peuvent interpeller l'assistante sociale et/ou la psychologue afin d'aider les parents dans le processus d'élaboration du projet.

dans ce cas, le rendez-vous avec le directeur est différé.

<p>L'enfant est présenté par le directeur et le médecin en équipe réduite lors d'une première réunion de coordination qui réunit les cadres ainsi que l'assistante sociale.</p>
--

La psychologue reçoit la famille et l'enfant afin de leur apporter un soutien et un accompagnement autour de la question de la surdité de leur enfant.

L'assistante sociale prend contact avec la famille pour constituer, au cours d'une visite à domicile, le dossier administratif et social. Elle donne les informations nécessaires à la procédure d'admission et les informations sur les liens avec les administrations compétentes.

Elle évalue les difficultés rencontrées et prend en compte la place de l'enfant au sein de sa cellule familiale.

A ce stade du processus et selon le cas, l'enfant peut être reçu pour des bilans spécifiques afin de préciser son projet.

Le dossier de demande d'admission de l'enfant est constitué par le médecin-responsable et l'assistante sociale qui le transmet au secrétariat qui l'envoie à la M.D.P.H.* après visa du Directeur.

La deuxième coordination permet, à partir des constatations de chacun, d'élaborer le projet de l'enfant.

La réception de la notification de la CDAPH* entérine ce processus.

En conclusion, l'équipe de la coordination présente le dossier de l'enfant à l'équipe qui assurera le suivi.

La direction et l'équipe concernée par la future prise en charge rencontrent les parents pour présenter le projet et en accord avec les parents, le contractualiser dans un document individuel de prise en charge définissant les objectifs et le contenu du projet individualisé tel qu'il est prescrit dans les lois en vigueur.

Il est indispensable dans l'intérêt de l'enfant et de sa famille que le délai entre le premier contact et le début de l'accompagnement soit le plus court possible.

Il nous semble incompatible en regard du projet thérapeutique que les enfants soient sur liste d'attente.

B- Favoriser et solliciter l'implication des parents

L'implication des parents est nécessaire à chaque étape de la prise en charge.

Le document individuel de prise en charge permet de formaliser les relations entre l'équipe et les parents.

● **La prise en charge des enfants au SAFE***, qu'elle s'effectue à domicile ou dans l'établissement, repose dès le début sur la présence nécessaire des parents. Il leur est d'ailleurs tout de suite proposé des stages de formation en LSF* ou LPC*.

● **En maternelle**, des réunions mensuelles (en petite et moyenne sections) ou trimestrielles (en grande section) sont organisées, avec l'équipe de proximité (enseignant et rééducateurs). Les parents peuvent participer une demi-journée par mois à la classe.

A ce stade, le travail à domicile se poursuit avec l'éducateur et l'orthophoniste.

Il est également proposé aux parents un lieu où ils peuvent échanger entre eux.

● **En primaire**, les réunions trimestrielles se poursuivent. Des réunions ponctuelles peuvent être organisées en fonction des projets éducatifs, culturels ou sportifs.

Les parents participent mais de manière moins régulière aux activités éducatives et culturelles.

Ils devraient être associés régulièrement à des séances individuelles de rééducation.

De façon plus générale :

- La présence des parents est indispensable aux consultations et lors de la mise en place du projet personnalisé de scolarisation.
- Il est essentiel que soit remis aux parents à la rentrée, un document comprenant l'emploi du temps de l'enfant ainsi que son projet individuel.
- Il est souhaitable que les parents participent à la réunion de synthèse annuelle de leur enfant.
- Des entretiens individuels avec les professionnels concernés sont proposés aux parents.
- Un bulletin annuel d'évaluation de fin d'année de toutes les prises en charge leur sera remis par l'équipe. Un bilan d'évaluation approfondie peut être effectué à la demande, quand il y a une nécessité
- Cependant il est notable que l'implication des parents s'étiolle au fur et à mesure que l'enfant grandit. L'équipe se doit de garder une vigilance toute particulière à l'implication des parents à tous les stades de la vie de l'enfant, même pour les plus âgés. Il serait intéressant par la suite de mesurer la réalité de l'implication des parents, afin de vérifier si cet objectif est bien atteint.

C - Offrir une prise en charge globale et individualisée

La mise en œuvre des projets individualisés se traduit concrètement pour tout enfant et adolescent, par des soins adaptés à son état et à sa situation, dans la limite du dispositif institutionnel. Chaque projet est élaboré en équipe avec les parents de l'enfant. Le Directeur est garant de l'organisation de l'établissement et des moyens nécessaires à la mise en place des projets individualisés. Le médecin est responsable de l'élaboration et de la cohérence des projets individualisés. Les coordinateurs de Services et de Sections sont responsables de la mise en œuvre des projets de chaque enfant. Des réunions de synthèse en équipe, avec les parents et les partenaires extérieurs, permettent de réadapter le projet en fonction de l'évolution de l'enfant.

1 - Enfants accueillis dans le cadre du Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce (0 à 3 ans)

A l'issue de l'admission peuvent se décliner selon le projet :

- un travail avec l'enfant et sa famille à domicile par l'orthophoniste et l'éducatrice spécialisée
- un travail de groupe hebdomadaire parents/enfant accueillis au Centre par l'équipe : orthophonistes, éducatrices, psychomotricienne, psychologue, ...
- des entretiens parents/psychologue, parents/professionnels
- un groupe de parole de parents avec l'équipe pluridisciplinaire

Un planning des interventions hebdomadaires est communiqué aux parents.

2 - Enfants accueillis au sein de la Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé

Le calendrier de fonctionnement suit le rythme du calendrier scolaire en place. Le nombre de jours d'ouverture de l'établissement est supérieur à celui d'une école afin d'atteindre les objectifs en terme d'éducation, de soins et d'enseignement, et de répondre à la réglementation médico-sociale en vigueur.

Les enfants et adolescents de la Section d'Education et d'Enseignement Spécialisée sont accueillis au sein d'un groupe-classe par un professeur des écoles spécialisé mis à la disposition de l'Association par l'Education Nationale.

La prise en charge du Centre Rabelais est organisée en classes spécialisées sur différents établissements scolaires du département de l'Oise. en fonction de l'âge, du niveau de compétences scolaires, des spécificités du handicap, et s'organise à

chaque rentrée scolaire. Ces différents pôles de prises en charge pluridisciplinaires constituent les antennes de l'établissement : Beauvais, Breuil le Vert, Clermont, Compiègne et Creil.

A partir de la classe spécialisée des scolarisations à temps partagés en classe ordinaire peuvent être organisées par l'équipe pédagogique.

Les enseignements dispensés sont ceux du cycle 1 de maternelle à la fin du cycle 3 (CM2*), en référence aux programmes de l'Education Nationale, et sous le contrôle de l'inspecteur de l'Education Nationale en charge de l'ASH* (Adaptation Scolaire et Handicap), car actuellement il n'y a plus de classes spécialisées au niveau du collège.

Chaque enseignant, en début d'année scolaire, organise une rencontre avec les parents pour préciser l'organisation, les objectifs et les projets propres à la classe.

Les enseignements sont adaptés aux besoins de chacun. Seules les évaluations trimestrielles permettront de mesurer les progrès et l'orientation du projet scolaire, qui ne peut se définir qu'en fonction du niveau de compétences scolaires de l'enfant ou de l'adolescent.

Du soutien scolaire, en groupe ou en individuel pour l'approfondissement de certaines notions, peut aussi être organisé.

Un suivi thérapeutique et éducatif est mis en place sur ces structures (antennes) qui hébergent chacune une équipe pluridisciplinaire.

3 - Accompagnement par le Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire

La scolarité est organisée sur le secteur de proximité de l'enfant (écoles de quartier, collèges et lycées du secteur). Les rééducateurs et les divers intervenants reçoivent les enfants et se rendent régulièrement dans les écoles afin de garantir la cohérence des différents suivis. Elle peut être organisée (selon les besoins) en classe ordinaire dans un établissement scolaire partenaire du Centre Rabelais (antennes Beauvais, Clermont, Compiègne, Creil).

Cette dernière possibilité offre l'avantage de la proximité des équipes spécialisées.

Il est à noter qu'aucun poste d'enseignant n'est mis à la disposition de l'établissement pour le suivi et l'accompagnement dans les écoles de secteur (poste itinérant).

4 - La Section de Première Formation Professionnelle

Pour les jeunes qui après le collège entrent dans un projet professionnel, le suivi est assuré par la SPFP* dans le cadre de la formation professionnelle par alternance.

- ***Le pédagogique***

Des remédiations pédagogiques hebdomadaires sont mises en place pour les cours théoriques de façon individualisée ou en petit groupe.

dans ces sections et ces service l'accompagnement thérapeutique et l'accompagnement éducatif et social sont proposés en fonction des besoins de chaque enfant et articulés au projet pédagogique.

D - Assurer un suivi à la sortie de l'établissement

Le service de suite accompagne les jeunes adultes dans le cadre de leur parcours social et professionnel.

En amont, il consiste en la préparation de la sortie (approche et compréhension de divers services publics, sensibilisation aux questions de l'emploi et du handicap, rencontre avec d'anciens élèves...).

Si le jeune adulte est demandeur, le service de suite organise la médiation et l'accompagnement social et professionnel.

II –LES DIFFERENTS CHAMPS D'INTERVENTION

A - Le champ thérapeutique

La mission thérapeutique du Centre Rabelais est précisée dans l'annexe 24 quater.

Pour le centre Rabelais, la mission thérapeutique se décline en 7 axes :

1. La dimension thérapeutique de l'admission
2. Le diagnostic
3. Le projet linguistique
4. La réhabilitation auditive

5. Le développement de la communication, de la parole et du langage oral et écrit
6. L'accompagnement psychologique des parents et de l'enfant
7. Le développement psychomoteur et la rééducation spécifique des troubles

1 - La dimension thérapeutique de l'admission

Il est important que les parents soient prêts à l'admission pour comprendre les besoins particuliers de leur enfant, la nécessité d'une prise en charge spécifique et la condition nécessaire de leur participation au futur projet.

Cette étape peut prendre du temps et nécessiter plusieurs rendez-vous avec le médecin et dans certains cas la participation de la psychologue et de l'assistante sociale.

L'admission est un moment essentiel pour les parents et l'équipe. Elle pose les premiers liens avec les parents et permet d'établir une relation de confiance. Pour les parents, ce processus d'admission est le premier aperçu de l'équipe, d'où la nécessité de sa cohérence.

2 - Le diagnostic

⇒ Le diagnostic initial

Le diagnostic ne doit pas être l'arrêt du processus mais le début du travail . Il doit :

- ☞ permettre aux parents d'engager une démarche d'élaboration psychologique,
- ☞ permettre aux parents de faire avec la surdité, sans déni et sans explosion,
- ☞ permettre que les parents puissent trouver une place pour eux-mêmes,
- ☞ permettre aux parents de se projeter avec la surdité de leur enfant de façon ouverte et évolutive, avec nous,
- ☞ permettre qu'ils aient de la surdité, une représentation nuancée,
- ☞ permettre que l'élaboration puisse se faire, à la fois, autour de la surdité en général et de la place de leur enfant en particulier.

Il est abordé le souhait de placer un référent professionnel en pensant plus particulièrement à l'orthophoniste, pour aider les parents à se repérer.

Alors que les parents sont en quête d'information sur la surdité, nous devons les éclairer et leur apporter des précisions sur les informations qu'ils ont pu recueillir ainsi que sur les aides possibles en partant de la situation de leur enfant. En effet, ce sont les parents qui connaissent le mieux leur enfant pendant que les professionnels connaissent la surdité.

Le diagnostic initial sera complété par différents bilans.

⇒ Les évaluations en cours de prise en charge

Plusieurs bilans sont réalisés au cours du diagnostic initial ; des évaluations seront également réalisées en cours de prise en charge.

◆ *Le diagnostic clinique et paraclinique de la surdité et des troubles associés .*

Il se doit d'être le plus complet possible et comporte :

- L'anamnèse médicale qui porte en particulier sur les antécédents familiaux et personnels de l'enfant, l'étiologie de la surdité, le développement psycho-sensori-moteur de l'enfant,
- le bilan audiolinguistique tonal et vocal,
- les examens paracliniques (examen ophtalmologique systématique et selon les cas scanner des rochers, PEA*, examen vestibulaire, ERG*, bilan génétique, bilan orthoptique..) et les bilans neuro-psychologiques.

◆ *L'évaluation pédagogique*

Elle est quantitative, s'appuyant sur une grille d'évaluation des acquis.

Elle est établie en lien avec les évaluations nationales du cursus scolaire, mais tient compte des spécificités du handicap (en particulier pour le retard de l'accès au langage oral et au langage écrit, le niveau de vocabulaire acquis...)

Elle est qualitative et détermine le comportement de l'enfant face aux apprentissages : comment l'enfant réussit, comment il échoue, dans quel type de tâche, avec quel matériel...

◆ *L'évaluation orthophonique* (en utilisant autant que faire se peut des épreuves étalonnées).

Elle détermine les capacités linguistiques sur les versants réceptif et expressif dans les modes infra-lexicaux, lexicaux, syntaxiques et pragmatiques.

◆ *L'évaluation de la LSF*, versants expressif et réceptif et l'évaluation du décodage de la LPC* sont effectuées (Selon les enfants).*

◆ *Le bilan psychomoteur :*

Il évalue le profil psychomoteur de l'enfant en étant particulièrement vigilant à l'étude de l'équilibre, des praxies, de l'organisation spatiale, de la graphomotricité.

◆ *Le bilan psychométrique*

Tant dans les échelles de performance que dans les échelles verbales les tests sont effectués par des psychologues expérimentés à leur passation chez l'enfant sourd et à l'analyse qualitative des sub-tests.

Le bilan psychométrique participe à l'élaboration du diagnostic pour les enfants ayant des difficultés d'apprentissage ou des troubles associés. Cet aspect du travail de la psychologue tend à constituer une activité de plus en plus importante en raison de l'augmentation des investigations diagnostiques. Les tests utilisés sont : le WISC III et IV, la WPPSI, le K-ABC, la NEPSY, le Columbia, la figure de Rey et quelques tests projectifs comme le Sceno test. Ces tests font l'objet d'une information et d'un retour auprès des familles et des professionnels.

◆ *Le bilan éducatif*

Il évalue l'adaptation sociale de l'enfant ou de l'adolescent, sa capacité d'autonomie.

Cette évaluation se fait par l'observation, l'entretien et la mise en situation.

Il est nécessaire pour observer la manière dont l'enfant intègre ou non son handicap, sa capacité à communiquer dans un milieu moins protégé.

En conclusion, l'analyse de ces différentes évaluations est pluridisciplinaire, les diagnostics sont posés par le médecin-responsable formé en neuropsychologie avec l'équipe ayant participé aux différents bilans. Les propositions d'adaptation de la prise en charge et des contenus sont élaborées avec les différents professionnels intervenant auprès de l'enfant, à partir d'une fiche d'évaluation commune (la fiche neuro-psychologique).

3 - Le projet linguistique

Le projet linguistique est multimodal au Centre Rabelais. Il doit permettre à chaque enfant d'accéder au mode de communication le plus adapté à sa situation.

C'est la raison pour laquelle le SAFEP* propose tous les modes de communication :

☞ Des temps de communication globale plurisensorielle (LSF*, oral / LPC*) en présence des parents, et à travers des activités ludiques comme par exemple les comptines orales.

☞ Atelier LPC* pour certains enfants.

Les parents doivent être partie prenante du projet linguistique de leur enfant car la langue n'est pas l'apanage des professionnels mais est véhiculée quotidiennement par la famille. Son soutien est capital et tient une place importante dans le cadre du SAFEP* et des interventions à domicile.

Mais, nous nous interrogeons toujours sur la place à donner à la langue familiale quand celle-ci n'est pas le français : il serait intéressant d'étudier la façon dont cette langue se développe naturellement ou pas chez l'enfant sourd au sein de la famille et si il y a des interférences avec la langue française.

La stimulation linguistique proposée aux enfants doit être suffisante quant à la qualité, la quantité et la variété.

De ce fait, il est demandé aux parents de s'investir dans les formations en LSF* et en LPC*.

Dès le SAFEP*, il leur est proposé un atelier LSF* et des temps d'information et d'initiation à la LPC* .

Le mode de communication est évolutif en fonction du développement cognitif de l'enfant et du choix des parents .

Le projet intéresse l'ensemble des professionnels (enseignants , éducateurs spécialisés, orthophonistes, codeurs, interprètes...), de façon à ce que la prise en charge permette à l'enfant de développer une langue de communication et la langue écrite .

dans les faits, ce qui est proposé à l'enfant par une grande partie des professionnels et des parents comme outil de communication provisoire, permettant d'évoluer de la LSF*, vers le français, est le français signé qui constitue une étape intermédiaire favorisant les apprentissages scolaires. **De même l'utilisation des pictogrammes constitue un outil de symbolisation du langage, favorise par sa trace écrite l'accès à la phrase tant orale que signée ou écrite.**

Les quatre grandes étapes sont les suivantes :

- ☞ Apprendre à communiquer : de la communication à la langue (SAFEP*)
- ☞ Continuer à développer la communication vers une langue structurée (école maternelle)
- ☞ Maîtriser une langue pour apprendre : acquisition du langage écrit (avec des outils spécifiques, LPC*, ou autres en cas de nécessité ex : gestes BOREL-MAISONNY ou encore mise en place de moyens palliatifs comme les pictogrammes pour les enfants n'ayant pas accès à la lecture)
- ☞ A partir du cycle 3 , travail d'approfondissement des langues : un travail spécifique de comparaison des langues doit permettre d'avancer dans la maîtrise différenciée de chaque langue (langue orale/écrite, langue écrite/langue des signes)

Il nous apparaît important de respecter l'équilibre des deux langues (LSF* et français), de ne pas les mettre en concurrence mais au contraire de favoriser leur complémentarité linguistique ; ce qui n'est pas contradictoire avec le fait qu'à un moment donné de l'évolution de l'enfant, une des deux langues puisse être prioritaire.

L'équipe guide l'enfant et sa famille pour trouver la meilleure modalité de communication et les rassurer sur leurs compétences.

Pour ce faire, il est souhaitable de faire un bilan linguistique à chaque étape charnière :

SAFEP*	➔	Maternelle
Maternelle	➔	Primaire
Primaire	➔	Secondaire

comportant une évaluation de la langue orale , de la LSF*, de la langue écrite.

Ensuite, il sera proposé aux jeunes adultes un bilan d'évaluation de la qualité sociale de la communication et de la fonctionnalité de la langue écrite.

Il est important également d'évaluer la capacité d'utilisation de la LPC* afin de préparer l'enfant à la présence d'un codeur en classe, d'où la nécessité d'anticiper suffisamment.

De même, l'interprétariat en LSF*, en classe, n'est possible qu'à partir d'un certain niveau de langue.

Afin d'assurer la cohérence du projet linguistique de l'enfant d'une année sur l'autre, il est indispensable que tous les professionnels aient une formation en LSF*, en LPC* et sur la pratique des pictogrammes.

4 - La réhabilitation auditive

La réhabilitation auditive recoupe différents champs : médical, rééducatif, pédagogique... Le développement des capacités auditives de l'enfant est soutenu par la rééducation orthophonique mais également par tous les professionnels (enseignants notamment) qui ont le souci de développer la langue orale.

L'appareillage auditif participe au développement des capacités auditives de l'enfant :

L'adaptation prothétique conventionnelle

Elle nécessite une vigilance quotidienne de la part des parents et des professionnels, une appropriation de la part de l'enfant et un suivi médical et audio-prothétique régulier.

L'implant cochléaire

La question se pose pour tous les enfants qui présentent une surdité importante. Elle nécessite un travail d'information et de guidance parentale important, des bilans médicaux, neuro-psychologiques et psychologiques préalables et un suivi rigoureux de la part des équipes d'implantation cochléaire et des professionnels de l'établissement.

Le système FM*

La majorité des enfants scolarisés en classe ordinaire bénéficient d'un appareillage haute fréquence.

5 - Développement de la communication de la parole et du langage : le suivi orthophonique

L'observation et/ou le bilan permettent de recueillir des informations nécessaires à l'élaboration du projet individualisé, ou sont destinés à rechercher l'orientation la plus adaptée aux difficultés de l'enfant et cela toujours en lien avec la famille.

A la demande, l'orthophoniste peut faire des **bilans complémentaires** approfondis dans le cas d'enfants suspectés de troubles associés.

La mission de l'orthophoniste est indiquée dans l'annexe 24 quater de la manière suivante : « *L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant dans l'apprentissage des moyens de communication. L'éveil et le développement de la communication entre le déficient auditif et son entourage selon des stratégies individualisées faisant appel à l'éducation auditive, à la lecture labiale et ses aides, à l'apprentissage et à la correction de la parole ainsi qu'éventuellement à la langue des signes française.* »¹. A cela, s'ajoute l'accompagnement à l'acquisition du langage écrit.

L'orthophoniste est particulièrement attentif à la mise en place d'une communication adaptée entre la famille et l'enfant (d'où l'importance de l'intervention à domicile et au SAFEP* avec les parents) et est partie prenante du projet linguistique en lien avec les autres membres de l'équipe.

Le suivi orthophonique de l'enfant se réalise de diverses façons :

¹ Journal officiel de la République française, 24 avril 1988, annexes 24 quater, article 2.

☞ séances à domicile chez les parents et éventuellement chez les grands-parents et nourrice. Ce suivi à domicile débute au SAFEP* et peut se poursuivre jusqu'en fin de maternelle.

☞ rééducation individuelle.

☞ rééducation de groupe :

- rythme et voix,
- langage,
- logico-mathématiques,
- jeux,
- méthodologie.

L'orthophoniste travaille dans les écoles en lien avec les enseignants sur le lieu de scolarisation de l'enfant. Il est amené à travailler en lien avec les services hospitaliers pour les enfants implantés par exemple. Il participe dans le cadre du SPFP* à l'acquisition d'un vocabulaire spécifique en lien avec la formation choisie ou le projet professionnel.

L'orthophoniste peut être amené à accompagner les élèves lors des examens pour veiller à ce que le jeune ait bien intégré les consignes dans le cadre des aménagements prévus par la loi.

6 - L'accompagnement psychologique de l'enfant et des parents

Le suivi psychologique consiste en des entretiens proposés à certains enfants et à leur famille.

Lorsqu'une prise en charge thérapeutique est nécessaire la psychologue fait un travail de préparation et d'orientation vers une consultation psychothérapeutique individuelle ou familiale extérieur.

La psychologue assure alors le lien avec les psychologues et psychothérapeutes extérieurs mais il nous paraît important de respecter le choix et l'intimité du jeune et de sa famille.

A partir du collège, une psychologue intervient pour les enfants du collège dans le cadre d'un soutien psychologique, elle intervient aussi à la demande de certains jeunes intégrés en dehors du Collège.

Un groupe de parole est proposé aux jeunes collégiens. Cette activité exploite le positionnement de chacun au sein du groupe et de sa dynamique.

7 - Le développement psychomoteur et la rééducation spécifique des troubles

La prise en charge psychomotrice s'effectue avec les enfants du SAFEP* et avec les enfants de maternelle et de primaire.

Les séances se font en individuel, en duo ou en groupe : ces modalités d'accompagnement peuvent se révéler complémentaires ou permettre de repérer la modalité convenant le mieux à l'enfant.

L'approche recherchée est globale : *« de l'être dans sa globalité car les fonctions psychomotrices sont indissociables »*.

La psychomotricité est une thérapie à médiation corporelle. C'est une approche globale de la personne où la motricité (le tonus, la posture, le mouvement) et le psychisme (émotions, compréhension, imagination, intention, inconscient) sont étroitement intriquées, s'influencent et se renforcent mutuellement.

La psychomotricité en utilisant le corps, l'espace, le temps, ... propose de techniques permettant à la personne de connaître son corps et son environnement immédiat, et d'y agir de façon adaptée.

Elle permet à l'enfant d'investir harmonieusement son corps et d'acquérir des compétences motrices et d'expression.

Le travail proposé à l'enfant se base sur ses capacités psychomotrices pour :

- ☞ suivre le développement psychomoteur des enfants (observations en groupe, bilan si nécessaire, et prises en charges individuelles)
- ☞ mettre en place des prise en charges précoces favorisant l'éveil psychomoteur ce qui permet d'éviter que le trouble ne s'inscrive dans le développement global
- ☞ réaliser une guidance auprès des parents surtout au SAFEP* ce qui est important dans la prise d'autonomie et poursuivre cet accompagnement des familles autant que cela est utile

- ☞ apprendre à découvrir et connaître son corps par différentes expériences corporelles (motricité globale, coordination dynamique et statique, dissociation)
- ☞ développer les suppléances sensorielles (regard/observation, attention, ...)
- ☞ permettre à l'enfant d'organiser son schéma corporel de manière structurée
- ☞ palier aux troubles d'équilibre par des moyens de compensation
- ☞ développer, renforcer et consolider les repères corporels et spatiaux (certaines notions de base sont parfois mal intégrées certainement par un défaut d'information auditive et l'enfant a manqué de ces stimulations nécessaires à l'organisation spatiale)
- ☞ aider l'enfant à organiser sa latéralité
- ☞ favoriser la maîtrise des activités mettant en jeu la motricité fine (manipulation, préhension, habileté, graphisme...)
- ☞ solliciter la régulation tonique de base qui soutient tous les mouvements venant perturber l'organisation psychomotrice de l'enfant
- ☞ rééduquer les troubles psychomoteurs et les troubles associés, en favorisant un développement harmonieux de l'enfant
- ☞ développer la communication globale de l'enfant

Les séances de psychomotricité créent un espace autorisant l'expérimentation motrice de l'enfant. Le travail tient compte des propositions et sollicitations de l'enfant. Tous ces apprentissages sont abordés de manière ludique et expressive utilisant des techniques spécifiques souvent basées sur le jeu, les mises en situations concrètes, la manipulation (jeux de ballon, d'adresse, sur table..., activités motrices, relaxation, dessins, mise en scène créative, ...). La relaxation, la rééducation du geste graphique, le travail autour de l'expression corporelle, ... sont d'autres techniques.

En effet, l'enfant doit avoir éprouvé, vécu des expériences, pour pouvoir plus âgé se les représenter, se les approprier, et accéder progressivement à une intelligence plus symbolique, et utiliser des concepts.

B - Le Champ socio-éducatif

Au Centre Rabelais, le pôle éducatif ne constitue pas un moyen au service d'autres champs d'intervention. Il développe une action spécifique, à part entière, qui s'inscrit pleinement en synergie et en complémentarité avec les autres axes de la prise en charge et concourt ainsi au projet et à l'accompagnement global de l'enfant.

La mission socio-éducative du Centre Rabelais est définie dans l'annexe 24 quater. Elle recouvre principalement des actions tendant à développer la personnalité et l'insertion sociale de l'enfant avec pour objectif de lui assurer l'acquisition de connaissances et d'un niveau culturel optimal.

1 - L'accompagnement éducatif

L'accompagnement éducatif comprend trois principaux objectifs :

- ☞ Favoriser l'accès à l'autonomie de l'enfant et de l'adolescent et son insertion sociale
- ☞ Participer au développement de la personnalité
- ☞ Permettre l'acquisition des connaissances générales de l'enfant et lui assurer un niveau culturel optimal

C'est aussi la recherche de l'épanouissement des enfants, de la mise en avant de leurs compétences, de la prise de conscience des contraintes de la vie et la mise en place de stratégies.

Ce qui se traduit par la mise en œuvre d'actions éducatives individualisées en fonction des besoins de chaque enfant : travail sur la vie quotidienne et l'autonomie, accompagnement à l'intégration scolaire dans le cadre de l'adaptation sociale, organisation d'activités sportives et culturelles.

L'essentiel est que l'enfant puis l'adolescent puisse s'inscrire dans l'espace social en compensant sa situation de handicap.

Dans cette perspective, les actions éducatives pouvant être proposées au Centre Rabelais seront :

- ◆ des actions autour de la communication en général et de la LSF* en particulier, en direction des jeunes accompagnés ou non de leurs parents et de leur entourage,

- ◆ des actions de soutien et de guidance parentale à travers les entretiens et les visites à domicile,
- ◆ des mises en situation qui mobilisent l'implication et la participation du jeune dans la découverte et la maîtrise de l'espace social (processus de socialisation),
- ◆ des actions permettant aux jeunes de s'inscrire dans la citoyenneté, de prendre conscience des contraintes sociales et de trouver des stratégies pour y faire face,
- ◆ des actions d'écoute des enfants et des adolescents : soutien, relation d'aide, émergence des motivations, des choix et des projets des jeunes, valorisation des compétences,
- ◆ des activités dont la médiation favorise sa relation à l'autre, sa place dans le groupe, le respect des règles, l'ouverture sur le monde,
- ◆ des actions permettant de préparer la vie d'adulte, de faire des choix professionnels en fonction de ses potentialités et de ses motivations, de construire son indépendance.

Ce travail éducatif est mené en partenariat avec les enseignants, dans l'espace pédagogique notamment en véhiculant la LSF* et au-delà de l'espace pédagogique (sorties, cantines, récréations, séjours de découverte...).

L'accompagnement éducatif varie selon les niveaux des enfants.

au SAFEP*

L'équipe éducative travaille plus particulièrement le développement de la communication : capacité d'expression, valeur de la parole de l'enfant, accompagnement des familles vers la formation LSF* à domicile et/ou en groupe sur le site. Par ailleurs, l'équipe éducative se préoccupe de la qualité de la relation parents/enfant et de la fonction parentale.

à la Maternelle

L'action éducative s'effectue à la fois sur le temps scolaire, périscolaire et à domicile.

Sur le temps scolaire, l'éducateur intervient en groupe avec l'enseignant : atelier LSF* auprès des 3-6 ans, atelier contes ; il peut aussi intervenir individuellement auprès des enfants en fonction des besoins par rapport à la LSF*.

Sur le temps périscolaire, l'éducateur intervient en prise en charge individuelle à des moments repérés comme essentiels pour l'enfant (cantine, récréation...). A domicile, ce sont les mêmes objectifs qu'au SAFEP* : travail sur la relation et la communication.

au Primaire

Sur le temps scolaire, les interventions éducatives se concrétisent autour de sorties en bibliothèques, d'ateliers, d'activités sportives et culturelles en collaboration avec les enseignants et les orthophonistes. Les éducateurs peuvent intervenir en équipe avec les enseignants dans le cadre des séquences de découverte du monde.

Sur les temps périscolaires, le travail éducatif s'effectue en individuel ou en groupe : développement artistique, accès à la culture. Là encore, le travail éducatif à domicile peut se poursuivre dans le cadre du soutien et de la guidance parentale.

au Collège

L'intervention éducative s'oriente davantage sur l'autonomie et le lien social. Elle se concrétise par :

- ☞ des actions socio-professionnelles, en partenariat avec les orthophonistes et les animateurs de formation,
- ☞ des séjours éducatifs, sportifs et culturels en collaboration avec les enseignants et les animateurs de formation,
- ☞ le suivi global des élèves à travers des entretiens individuels et du groupe de parole,
- ☞ la mise en place d'un module autonomie : recherche de stage, repères dans la cité, utilisation des transports en commun, implication des jeunes aux montages de projets les concernant directement,
- ☞ des sorties culturelles et sportives.

à la SPFP*

L'intervention éducative poursuit le travail d'autonomie réalisé avec le jeune dans l'élaboration de son projet socioprofessionnel :

- ☞ découverte des métiers,
- ☞ mise en autonomie par rapport aux stages ,
- ☞ recherche des stages.

La spécificité du travail éducatif du Centre Rabelais repose sur un travail pluridisciplinaire très important qui conditionne la qualité des projets individuels des enfants : le maillage des interventions, avec d'autres professionnels, permet une diversité et un croisement des regards et donc une complémentarité dans les réponses à proposer.

2. L'accompagnement social

L'accompagnement social du Centre Rabelais poursuit trois objectifs principaux :

- ◆ Aider les familles à prendre leur place dans le projet de leur enfant proposé par l'établissement
- ◆ Aider l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte à acquérir son autonomie en vue de son intégration scolaire et sociale
- ◆ Participer à la protection de l'Enfance et à la mise en œuvre d'actions de prévention

L'intervention des assistantes sociales permet :

- ☞ **L'évaluation de la situation de l'enfant déficient auditif et de son environnement familial** et social, afin de repérer les difficultés qui pourraient entraver le projet de soin de l'enfant, et d'engager des actions visant à y remédier en fonction des capacités de son entourage,
- ☞ **La construction d'une relation** de confiance afin d'aider les enfants et adolescents déficients auditifs et/ou leurs familles au moyen d'un accueil, d'une écoute, d'une analyse et d'une synthèse de leur situation,
- ☞ **Le recensement et la transmission des besoins** de l'enfant et de sa famille.

L'action des assistantes sociales s'effectue à **différents moments de la prise en charge avec les équipes pluridisciplinaires et les partenaires extérieurs dans le cadre du travail de réseau** : participation à la procédure d'admission, aux synthèses hebdomadaires sur les différentes antennes et aux réunions d'équipes pluridisciplinaires/parents, participation active à l'orientation des jeunes et des familles, à la procédure de sortie et au suivi de l'enfant d'après sa sortie dans le cadre du Service de Suite.

L'accompagnement social au Centre Rabelais repose entre autre sur un mode d'intervention spécifique : **la visite à domicile**. En effet, dans le cadre de l'admission, une visite à domicile est systématiquement effectuée par l'assistante sociale spécialisée afin :

- ☞ de participer à la constitution du dossier d'admission,
- ☞ d'appréhender la réalité familiale et d'en rapporter à l'équipe certains éléments nécessaires à la prise en charge de l'enfant,
- ☞ de démarrer un travail de proximité.

Il s'agit d'un premier contact entre le service social de l'établissement et la famille en vue de lui expliquer la procédure d'admission, les fonctionnements et liens avec les administrations compétentes (MDPH*, CAF*, CPAM*...).

Cette visite à domicile est un moment propice à la rencontre avec l'ensemble de la cellule familiale de l'enfant (parents ou responsables légaux, fratries).

Aussi ce premier contact au sein même de l'environnement de l'enfant permet d'établir une relation de confiance et est souvent déterminant pour la prise en charge sociale qui va suivre et l'élaboration des projets parentaux.

Par la suite, selon les besoins spécifiques de l'enfant suivi par le Centre Rabelais et les capacités et besoins de sa famille, l'assistante sociale est amenée à évaluer et à déterminer les actions les plus adaptées à la situation.

L'assistante sociale peut aussi avoir à évaluer les interactions intra-familiales, ou peut se servir de la visite à domicile comme un premier pas vers la famille pour l'amener progressivement à s'investir dans le suivi de leur enfant. L'entretien sur site prendra ensuite tout son sens.

L'accompagnement social passe systématiquement par la mobilisation des ressources personnelles de l'enfant et de sa famille.

C - Le Champ pédagogique

La mission pédagogique du Centre Rabelais est définie dans l'annexe 24 quater. Elle a pour objectifs l'acquisition des connaissances scolaires et la formation professionnelle des jeunes accueillis, par la mise en œuvre d'une pédagogie adaptée.

L'enseignant est le pivot du projet pédagogique de l'enfant, étayé par les membres de l'équipe pluridisciplinaire (orthophonistes, éducateurs spécialisés, psychomotriciennes, codeuses, interprètes, tuteurs pédagogiques, professeurs pour sourds).

Tous les enfants inscrits au Centre Rabelais, hormis au SAFEP*, bénéficient d'une scolarisation.

La scolarisation peut s'effectuer selon les besoins des enfants en classes d'établissement intégrées dans les écoles (antennes Rabelais) (SEES*) ou en intégration en classe ordinaire scolaire complète (SSEFIS*).

L'adaptation au cursus scolaire ordinaire s'appuie sur les programmes de l'Education nationale qui ciblent les compétences à acquérir en fonction du cycle concerné.

	Objectifs généraux de l'éducation nationale à adapter aux capacités spécifiques de l'enfant et à son rythme
Ecole Maternelle Cycle 1 : Petite et moyenne section	<ul style="list-style-type: none">☞ Apprentissage du langage et de la communication☞ Apprentissage de la vie en collectivité☞ Agir et s'exprimer avec son corps☞ Découvrir le monde qui entoure l'enfant☞ Développer la sensibilité, l'imagination, la création de l'enfant.
Ecole Élémentaire Cycle 2 : Cycle des apprentissages fondamentaux : GS*- CP*, CE1* Cycle 3 : Cycle des approfondissements : CE2*-CM1*-CM2*	<ul style="list-style-type: none">☞ Construire des savoirs élémentaires : parler, lire, écrire, compter☞ Transformation des savoirs en instruments intellectuels pour s'informer, pour construire des connaissances, pour se cultiver, c'est l'acquisition d'une première autonomie.

Objectifs annexes	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Acquérir une langue (orale ; LSF* ; écrite...) ☞ Acquérir des savoirs sans passer par le langage (méthode visuelle...)
-------------------	---

Les évaluations nationales à la fin de chaque cycle permettent de :

- ☞ faire le point sur les acquis,
- ☞ mesurer les écarts entre les objectifs et les niveaux réels d'acquisition,
- ☞ s'appuyer sur les réussites,
- ☞ mettre en place les PPS* (projet personnalisé de scolarisation) et des groupes de besoins, au niveau des apprentissages (français, études dirigées).

L'enseignement en maternelle et en primaire au centre Rabelais se réalise dans des classes spécialisées à petits effectifs intégrées dans des écoles partenaires de l'Education Nationale, ce sont les SEES* : Sections d'Enseignement et d'Education spécialisées.

Les enseignants de ces classes sont mis à la disposition du Centre Rabelais par l'Education Nationale.

Les enfants accueillis sur les différentes antennes du département sont répartis en fonction de leur mode de communication et de leurs besoins spécifiques d'apprentissages.

Par exemple pour l'année scolaire 2006-2007 :

Maternelles : CREIL : 1 classe spécialisée (petite-moyenne section)
CLERMONT : 1 classe spécialisée (grande section)

Primaires CREIL : 2 classes spécialisées (cycles 2 et 3)
COMPIEGNE : 1 classe « d'adaptation », et 1 classe de cycle 3
BEAUVAIS : 1 classe de cycles 2 et 3 accueillant des enfants oralistes présentant des troubles cognitifs.

1 - L'enseignement spécialisé pré-élémentaire et élémentaire au Centre Rabelais

L'enseignement pré-élémentaire et élémentaire au Centre Rabelais présente quelques particularités de fonctionnement :

a) en maternelle

- ◆ Travail en trinôme (l'enseignant, éducateur spécialisé, l'orthophoniste)
- ◆ Travail en décloisonnement avec les classes de l'école partenaire.
- ◆ Atelier conte et comptine en LSF*.
- ◆ Mise en place de pictogrammes
- ◆ Ouverture sur le monde.
- ◆ Présence d'une codeuse.

b) en primaire

- ◆ Adaptation du rythme des apprentissages ex : C P en 2 ans.
- ◆ Travail en binôme : enseignant / orthophoniste (approfondissement du travail sur le langage oral/écrit) ; enseignant/psychomotricien ; enseignant/éducateur.
- ◆ Travail en décloisonnement :
 - à l'interne entre deux classes spécialisées
 - avec les classes ordinaires de l'école partenaire.
- ◆ Groupe de pédagogie associée : comparaison des structures de la LSF* et de la Langue française écrite (binôme : éducatrice en LSF* et orthophoniste ou enseignante).
- ◆ Aide en classe auprès des enfants présentant des troubles des apprentissages ou autres troubles (utilisation des pictogrammes pour les enfants accédant de façon limitée au langage écrit afin de favoriser l'acquisition des connaissances en découverte du monde, mathématiques, etc...).
- ◆ Travail de groupe de communication en LSF*.
- ◆ Présence d'une codeuse et mise en place d'ateliers de LPC* pour les enfants ayant un projet oraliste.
- ◆ Atelier de résolution de problèmes mathématiques.
- ◆ Ouverture sur le monde en relation avec le projet éducatif.
- ◆ Exploitation des projets pédagogiques des classes : sorties péda-éducatives, spectacles, classes de découverte, initiation au théâtre avec des intervenants extérieurs.
- ◆ « Découverte du monde » dans les classes de cycle 2 et 3 : binôme enseignante /éducatrice spécialisées.

Au-delà d'une pédagogie adaptée, les moyens mis en œuvre sont également spécifiques :

- ◆ Prise en charge orthophonique individuelle pour tous les enfants.
- ◆ Mise en place de groupes : langage, rythme musical, logicomathématique animés par les orthophonistes.
- ◆ Prise en charge individuelle et en groupe en psychomotricité.
- ◆ Atelier de contes en LSF*.
- ◆ Intégration partielle individuelle ou collective : scolarisation à temps partagé ou décloisonnement.
- ◆ Soutien pédagogique hors temps scolaire pour les enfants en difficulté.
- ◆ Etudes dirigées quotidiennes, hors temps scolaire, conduites par les enseignantes pour renforcer les activités d'enseignement, pour apporter à chaque enfant l'aide personnelle dont il a besoin pour prévenir les risques d'échec et de réduire les difficultés provenant des inégalités des situations familiales et favoriser l'apprentissage du travail personnel.

Nous soulignons le fait que jusqu'en 2005 l'établissement pouvait proposer un enseignement spécialisé au niveau collège de la 6^{ème} à la 3^{ème} et que depuis cette date nous n'avons plus les moyens de l'assurer du fait que les postes d'enseignants spécialisés ont été transférés sur l'UPI*.

En septembre 2007, la réouverture d'une classe spécialisée au collège s'est révélée obligatoire et une mise en place spécifique s'est avérée nécessaire.

2 - L'intégration scolaire dans le cadre du SSEFIS*

Les différents types de SSEFIS* (Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire) pour prise en charge allant de la maternelle au lycée sont les suivants :

- ☞ SSEFIS* « de proximité » : intégration totale dans l'établissement scolaire de secteur (école de référence : maternelle, primaire, secondaire).
- ☞ SSEFIS* « d'antenne » : intégration totale dans l'école partenaire bénéficiant d'un plateau technique spécialisé du Centre Rabelais

☞ UPI* (Unité Pédagogique d'Intégration) et SEGPA* (Section d'Enseignement Général et Professionnelle Adaptée) du collège de Breuil le Vert bénéficiant d'un plateau technique spécialisé du Centre Rabelais

Les enfants et les jeunes inscrits en SSEFIS* « d'antenne » bénéficient du soutien du Centre Rabelais déjà présent sur le lieu de scolarisation (rééducations, soutien scolaire).

Pour les enfants et les jeunes inscrits dans leur école de proximité, il faut noter qu'une partie de la prise en charge se fait sur les antennes du Centre Rabelais. En effet, du fait de l'éloignement géographique, les moyens en personnel ne permettent pas un suivi exclusivement sur le lieu de scolarité. Il est important de noter qu'aucun professeur des écoles spécialisées n'est dédié à ce fonctionnement et que le soutien à l'intégration scolaire est presque exclusivement assuré par les orthophonistes et les codeuses en LPC*.

3 - La SPFP* (Section de Première Formation Professionnelle)

Les temps de soutien scolaire adapté et de remédiation des cours théoriques sont proposés de façon individualisée, de manière hebdomadaire, aux jeunes dans le cadre de leur formation professionnelle.

Le travail sur le vocabulaire technique à la formation est effectué en orthophonie.

D- Le pôle administratif, financier et logistique

Le service administratif et logistique est un service transversal du Centre Rabelais, qui intervient à tous les moments de la prise en charge de l'admission à la sortie, en relation avec l'Association, la DDASS*, l'Education Nationale, le personnel, l'entourage de l'enfant, les autres partenaires extérieurs.

La répartition de ce pôle s'organise en partie en direction des enfants et de leur famille et en partie en direction du personnel de l'Etablissement et enfin en direction des relations extérieures. Ses missions se définissent comme suit.

☞ L'accueil

L'accueil est centralisé au centre administratif de l'établissement, il y est assuré par le personnel du service administratif.

Sur les antennes, l'accueil est assuré par les professionnels présents.

Une permanence de secrétariat sera assurée une fois par semaine sur chaque antenne.

L'accueil téléphonique doit être centralisé au centre administratif de l'établissement par un système de transfert d'appel, libérant ainsi le personnel des antennes de cette contrainte.

L'organisation de la vie de l'établissement est complexe de part l'éclatement géographique des antennes.

C'est la raison pour laquelle, l'accueil et la présentation des personnels nouvellement embauchés doit faire l'objet d'une attention particulière.

☛ le secrétariat

Dans un souci de réorganisation , le secrétariat se répartit comme suit :

- . accueil,
- . standard,
- . secrétariat médical,
- . secrétariat social,
- . secrétariat général,
- . permanence de secrétariat d'antenne.

Au Centre Rabelais, le secrétariat a plus particulièrement en charge :

- la gestion des transports,
- la gestion des dossiers des enfants et du personnel,
- la gestion des commandes,
- la coordination interne,
- les relations extérieures.

☛ la gestion des ressources matérielles et logistiques

- entretien des locaux,
- parc automobile : gestion et suivi,
- matériel informatique (internet, intranet), vidéo, audio, téléphonie.

☞ la Gestion financière et comptable

Soit pour les grandes lignes :

- le budget prévisionnel,
- le compte administratif,
- les investissements,
- le rapport d'activité,
- les tableaux indicateurs.

III- COORDINATION ET COMMUNICATION DANS L'ORGANISATION GENERALE

dans le cadre du bon fonctionnement de l'établissement les réunions constituent un élément essentiel du travail entre les professionnels, avec les parents et avec les partenaires extérieurs.

On distingue 3 types de réunions :

- ☞ Réunions de fonctionnement,
- ☞ Réunions sur le projet de l'enfant (aspect clinique du projet de l'enfant),
- ☞ Réunions avec les parents.

A-. Réunion de fonctionnement institutionnel

- ◆ Réunions institutionnelles
- ◆ Comité de direction
- ◆ Réunion de coordination
- ◆ Réunion de fonctionnement d'antennes
- ◆ Réunion du service administratif et logistique
- ◆ Réunion de réflexion sur la pratique professionnelle
- ◆ Réunion de suivi du projet d'établissement

Nature de réunions	Objectifs	Rythme (basé sur l'année scolaire)	Composition de l'équipe
Réunion institutionnelle	Selon ordre du jour	Deux fois par an	Directeur + ensemble des Personnels
Comité de direction	Projets et vie institutionnelle	Une fois par trimestre	Directeur + Médecin-responsable Chefs de service Coordinatrice SAFEP* Coordinateur pédagogique

Coordination	* Travail sur les entrées et les sorties * Echanges sur les retours des réunions d'antenne * Gestion d'organisation et de questions ponctuelles * Mise en place des calendriers * Préparation des dossiers pour la CDAPH*	Tous les 15 jours (1/2 journée)	Directeur+cadres : Médecin-responsable Chefs de service Coordinateur pédagogique psychologues +Assistants sociales
Fonctionnement d'antennes	Fonctionnement d'antenne	2 fois par trimestre	Directeur
	Fonctionnement Breuil Information Echanges Situation individuelle Actualités Réflexion sur la pratique	3 fois mois	Coordinateur pédagogique
Service administratif et logistique	Echange autour du fonctionnement	2 fois par an	Chef de service administratif + équipe
Réflexion sur la pratique professionnelle	Elaboration d'outils de travail communs par catégories professionnelles, selon thèmes abordés Possibilité d'intervenant extérieur	1 fois toutes les 6 semaines	Coordinateur pédagogique (Coordinateurs et les équipes) - chef de service éducatif - médecin chef de service paramédical
suivi du projet d'établissement	Perspectives institutionnelles/ Evolution de l'établissement/ Suivi du projet d'établissement	Une fois par semestre	Directeur + comité de pilotage

B -Réunion concernant le projet de l'enfant

- ◆ Réunion de présentation de l'enfant lors de l'admission
- ◆ Réunion de services et sections d'établissement : suivi des projets

◆ Réunion neuro-psychologique

Présentation de l'enfant lors de l'admission	Présentation de l'enfant par l'équipe d'admission à l'équipe de suivi afin d'élaborer le projet individuel	Lors des admissions	Equipe d'admission et équipe de suivi
Services et Sections d'Etablissement : Suivi des projets	Enfants du SAFEP*	1/semaine	Médecin + Psychologue + équipe
	Enfants des SSEFIS* du secondaire	1/3 semaines	Chef de service Educatif + équipe
	Jeunes de la SPFP*	1/mois	Coordinateur pédagogique + équipe
Neuro-psychologique	Evaluation neuro-psychologique de l'enfant Temps de travail clinique	Au cours de la prise en charge (à la demande de l'équipe)	Médecin, psychologue et équipe de suivi

C –Réunions avec les parents

- ◆ Réunion de mise en place du document individuel de prise en charge
- ◆ Réunion de synthèse
- ◆ Réunion de classe
- ◆ Réunion d'équipe de suivi de scolarité

Document individuel de prise en charge dans le cadre d'une réunion de projet annuel individuel	Elaboration Réévaluation du document	Fin du processus dans un délai de 3 mois après l'admission	Parents et équipe pluridisciplinaire + Médecin + Directeur
synthèse	Projet individuel de l'enfant et son évolution	Une fois par an pour chaque enfant Réunions ponctuelles quand nécessité	Equipe pluridisciplinaire et parents (partenaires si nécessaire).
Classe	Présentation du projet pédagogique et échange autour de la scolarité	1/mois à 1 à 2/an selon le cycle	Parents/Enseignants et professionnels de l'établissement

Projet individuel	Présentation du projet individuel	Une fois par an	Remis aux parents dans le cadre de la réunion de synthèse
Equipe de suivi de scolarité	Mise en place du PPS*	Une fois par semestre	Référent auprès de la MDPH* + Parents Enseignants + équipes Rabelais + partenaires

Il nous paraît nécessaire de rappeler l'importance de la présence des parents tant aux réunions de synthèses concernant leur enfant qu'aux réunions de suivi du projet personnalisé de scolarisation et aux réunions de classe.

IV- LES MOYENS

Le Directeur

Dans le respect des prérogatives de l'organe délibérant de la personne morale gestionnaire de l'établissement, le directeur exerce la responsabilité générale du fonctionnement de l'établissement, notamment en matière administrative, financière et comptable. Il assure la coordination des interventions thérapeutiques, éducatives, pédagogiques.

A ce titre, le directeur :

- Est responsable de la mise en oeuvre du projet d'établissement et de son évolution, en liaison avec l'équipe pluridisciplinaire
- S'assure du bon accueil des personnes et des familles
- Veille à l'évaluation régulière de la qualité des projets personnalisés d'accompagnement des enfants et des adolescents et préside les réunions de synthèse
- Veille au respect d'une approche interdisciplinaire du travail en équipe et est, à ce titre, garant de la cohésion de l'équipe pluridisciplinaire et de ses différentes composantes
- Organise le développement des relations avec les institutions et intervenants extérieurs qui participent à l'accompagnement de la personne

- Mobilise les moyens propres à assurer la formation continue et le soutien permanent des professionnels
- Veille à la qualité de l'environnement, à la sécurité des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, à leur développement dans le respect de leurs droits, de leur confort et de leur bien-être et s'assure que l'ensemble de l'organisation concourt à cet objectif

A – l'Equipe spécialisée

Il est proposé de décliner le rôle, l'activité et les missions de chacun des professionnels des différents champs d'intervention.

1. le Service médical et paramédical

Le Médecin Audiophonologiste

Le Médecin Audiophonologiste a un statut de médecin responsable, elle travaille à 0,65 ETP* pour le Centre Rabelais et 0,25 ETP* pour le C.A.M.S.P.* de Creil dans le cadre de la consultation départementale d'audiologie infantile.

Elle a la responsabilité :

- ◆ de la consultation d'audiologie infantile départementale à la demande de tout partenaire extérieur (médical, paramédical, enseignant) dans le cadre de son activité au C.A.M.S.P.* de Creil (par convention entre le CAMSP* et le Centre Rabelais).
- ◆ du diagnostic, de l'orientation vers le Centre Rabelais puis de l'élaboration avec l'équipe et le Directeur du processus d'admission des enfants
- ◆ de l'élaboration et du suivi en équipe et avec les parents des projets individuels de soin des enfants du Centre et de leur orientation. A ce titre elle participe aux réunions de synthèse et aux P.P.S.* organisés par le référent auprès de la M.D.P.H.*

- ❖ du suivi audiolgique et prothétique des enfants du Centre
- ❖ de l'élaboration et du suivi en équipe, avec les parents et avec les centres d'implantation cochléaire, des projets d'implantation cochléaire des enfants (19 enfants en 2006-2007)
- ❖ de la demande et de la réalisation des bilans et des examens complémentaires et de la synthèse des bilans neuro-psychologiques des enfants du Centre Rabelais
- ❖ de la constitution des dossiers médicaux, des dossiers audiolgiques, des dossiers M.D.P.H.* et de Sécurité Sociale et des dossiers d'admission et de sortie des enfants
- ❖ de l'articulation avec les médecins scolaires, libéraux et hospitaliers, le secteur médico-social, les paramédicaux (orthophonistes, ...) et les audioprothésistes
- ❖ en tant que cadre elle participe aux Comités de direction, aux réunions de coordination des cadres avec le Directeur et à l'élaboration et au suivi du projet d'établissement avec le Directeur
- ❖ elle assure enfin depuis Mars 2007 la responsabilité de l'équipe des professionnels paramédicaux (orthophonistes, professeurs pour sourds et psychomotriciennes) de l'établissement

Le psychiatre

La mission du psychiatre dans l'Etablissement nécessite de dépasser le seul diagnostic psychiatrique. Il faut aller dans le sens de l'écoute des personnes, du soutien aux professionnels, il faut aller dans le sens de l'analyse des pratiques professionnelles et institutionnelles. Par ailleurs la place du médecin psychiatre continue à être travaillée et réfléchie par l'équipe.

Les psychologues

Une des psychologues intervenant au SAFEP*, maternelle, primaire, travaille à ¾ temps.

Ses activités principales sont les suivantes :

La psychologue reçoit les familles dans le cadre du processus d'admission afin de leur apporter un soutien et un accompagnement.

- ❖ dans le cadre d'un soutien psychologique, des entretiens sont proposés à certains enfants et leur famille. Ce soutien n'évolue pas vers une prise en charge thérapeutique. Lorsque celle-ci est nécessaire, la psychologue fait un travail de

préparation et d'orientation pour une consultation psychothérapeutique individuelle ou familiale à l'extérieur.

❖ Elle pratique des tests pour l'élaboration d'un diagnostic pour les enfants ayant des difficultés d'apprentissage. Cet aspect du travail de la psychologue tend à constituer une activité de plus en plus importante en raison de l'augmentation des investigations diagnostiques.

❖ La psychologue assure le lien avec les psychologues et psychothérapeutes extérieurs.

❖ La psychologue organise et anime avec l'assistante sociale des réunions avec les assistantes maternelles de l'établissement : actuellement, il y a 2 réunions par an et des entretiens individuels occasionnels. Celles-ci sont destinées à échanger sur les pratiques professionnelles et à exprimer les difficultés rencontrées avec les enfants et les familles.

❖ Enfin, la psychologue participe avec les orthophonistes au protocole inauguré par le CTNERHI* dans le cadre d'une recherche intitulée : « *suivi longitudinal sur 10 ans d'enfants sourds pré-linguaux non implantés* ». Cette population fait partie d'un groupe contrôle permettant de comparer les résultats avec ceux obtenus par une population d'enfants implantés. Cet aspect du travail de la psychologue comporte les questionnaires aux parents, la passation des tests auprès des enfants et 2 réunions annuelles à Paris avec le CTNERHI*. La participation de Rabelais à ce protocole a permis à la psychologue de travailler de façon privilégiée avec les parents des enfants retenus pour cette recherche.

Au collège ressource de Breuil le Vert, une psychologue à ½ temps intervient exclusivement pour les enfants du collège dans le cadre également d'un soutien psychologique. leur apporter un soutien et un accompagnement.

Les psychomotriciennes

Dans l'institution, les psychomotriciennes interviennent sur plusieurs antennes et différents services :

- ❖ le S.A.F.E.P.* (service d'accueil familial et d'éducation précoce),
- ❖ les classes spécialisées en primaire et maternelle
- ❖ les enfants intégrés dans des classes sur le lieu de l'antenne ou dans une autre école.

Ce travail pourrait évoluer en direction des jeunes collégiens reçus au sein du collège ressource et présentant des troubles associés.

Actuellement, 2 psychomotriciennes interviennent dans l'établissement équivalent à 1,25 temps plein avec une demande d'augmentation du temps d'intervention.

Les suivis peuvent être individuels, en duo ou en petits groupe au rythme définis par le projet de l'enfant. Ces modalités d'accompagnement peuvent se révéler complémentaires ou permettre de repérer la modalité convenant le mieux à l'enfant. Le travail en groupe classe permet de relativiser les difficultés individuelles de l'enfant et de le regarder sous un autre angle, il est aussi intéressant pour la dynamique générée par le groupe.

La psychomotricienne voit les enfants à la demande. Ces bilans sont demandés par l'équipe lors des admissions ou par la suite lorsque des problèmes psychomoteurs sont pressentis.

A l'issue du bilan psychomoteur, la psychomotricienne propose un projet de prise en charge en psychomotricité à l'équipe. Un suivi en psychomotricité se met en place suite à une décision émanant d'une réunion entre les différents professionnels qui interviennent auprès de l'enfant, le médecin et les parents. Et c'est le médecin qui posera ou non l'indication du suivi en psychomotricité.

Avant tout suivi psychomoteur un bilan permet d'évaluer l'enfant, et ses compétences psychomotrices à la fois selon des critères quantitatifs (étalonnage) et qualitatifs (façon de faire, énergie,...).

Au fil du suivi, le bilan est réactualisé afin d'évaluer l'évolution de l'enfant, et de réajuster les axes de travail.

Le rythme des séances varie en fonction de l'âge de l'enfant, de sa fatigabilité, de son emploi du temps, des priorités de rééducation. Ensuite, il est rendu compte de l'évolution du suivi. La décision de l'arrêt de la prise en charge est encore celle du médecin après discussions avec l'équipe.

Nous participons aux réunions de synthèses afin d'apporter un regard global sur l'évolution de l'enfant.

Pour la psychomotricienne l'enfant est avant tout considéré dans sa globalité.

La mise à jour des connaissances par les formations notamment, constitue une nécessité. L'apprentissage de la L.S.F.* est une priorité pour mieux communiquer avec l'enfant, dans une communication globale.

Les orthophonistes et les professeurs pour sourds en situation de prise en charge rééducative

Il y a 12 orthophonistes au Centre Rabelais. Ils interviennent auprès de tous les enfants dès le SAFEP* et durant toute la scolarité selon une fréquence variable en fonction des besoins et de l'âge de l'enfant ou de l'adolescent. Il y a 3 professeurs pour sourds.

La mission de l'orthophoniste est indiquée dans l'annexe 24 quater de la manière suivante :

« L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant dans l'apprentissage des moyens de communication. L'éveil et le développement de la communication entre le déficient auditif et son entourage selon des stratégies individualisées faisant appel à l'éducation auditive, à la lecture labiale et ses aides, à l'apprentissage et à la correction de la parole ainsi qu'éventuellement à la langue des signes française. »².

A cela, s'ajoute l'accompagnement à l'acquisition du langage écrit.

L'observation et/ou le bilan permettent de recueillir des informations nécessaires à l'élaboration du projet individualisé, ou sont destinés à rechercher l'orientation la plus adaptée aux difficultés de l'enfant et cela toujours en lien avec la famille.

Le travail avec l'enfant se réalise de diverses façons :

séances à domicile chez les parents et éventuellement chez les grands-parents et nourrice,

- rééducations individuelles,
- rééducations de groupe,
- travail dans les écoles auprès des enseignants,
- travail avec les autres partenaires extérieurs (milieu hospitalier par exemple)
- accompagnement aux examens.

Le projet de chaque enfant est réajusté lors des réunions de synthèses annuelles et en concertation avec les parents. Afin de pouvoir être le plus en adéquation possible avec le projet linguistique de chaque enfant, l'orthophoniste doit être formé en LSF*, LPC*, et pour certains d'entre eux en neuro-psychologie et appréhender la pratique de certains outils soutenant l'apprentissage du langage écrit (pictogrammes, gestes Borel-Maisonny....) ou encore en verbo-tonale pour ce qui concerne l'émergence et la rééducation de la parole.

2- les professionnels de la communication

² Journal officiel de la République française, 24 avril 1988, annexes 24 quater, article2.

Les codeurs en Langue Parlée Complétée

RÔLE :

- ❖ Transmet la langue orale avec l'aide de la LPC* et accompagne l'élève sourd dans ses apprentissages.
- ❖ Intervient principalement auprès d'enfants et de jeunes sourds intégrés dans une classe ordinaire.
- ❖ Participe à l'élaboration du projet personnalisé de l'élève.
- ❖ Assure un lien avec l'équipe pédagogique d'accueil et l'équipe spécialisée.

LIEUX D'INTERVENTION :

- ❖ établissements de la maternelle aux études supérieures, formation professionnelle
- ❖ lors des examens

MISSIONS :

- ❖ permettre la réception de l'enseignement oral par l'élève sourd (le codeur répète le message de l'enseignant en ajoutant le code LPC*)
- ❖ veiller à la bonne compréhension des élèves. Reformuler ou apporter des explications brèves pour un accès rapide au sens
- ❖ faciliter l'accès au sens (gestes signifiants pour les plus jeunes, supports visuels,...)
- ❖ permettre de suivre les interactions dans une classe, bénéficier de l'ambiance sonore
- ❖ accompagner les sorties extra-scolaires
- ❖ évaluer le niveau de décodage de l'élève sourd
- ❖ entraîner au codage et au décodage (ateliers)
- ❖ informer les enseignants et les élèves sur la surdité, la LPC* et le profil des élèves sourds accueillis
- ❖ communiquer avec l'équipe du Centre sur les enfants pris en charge
- ❖ transmettre ses observations et informations lors des réunions de synthèse, PPS*
- ❖ rencontrer les familles et les soutenir dans leur pratique quotidienne de la LPC*
- ❖ former les professionnels et les parents

Les interprètes en Langue des Signes Française

La mission de l'interprète au sein de l'établissement Rabelais recouvre plusieurs champs d'action.

Il intervient son activité à l'arrivée des élèves au collège quand les élèves ont un stock lexical suffisant pour pouvoir utiliser à bon escient cette aide technique. Néanmoins un travail d'adaptation est important car ce moyen est nouveau pour eux.

Même si les connaissances de l'interprète ne doivent pas nécessairement être équivalentes à celles de l'enseignant, elles doivent toutefois être assez conséquentes dans le domaine en question. Et à charge pour lui de s'informer s'il y a des carences.

- Interprétation pour la traduction des cours généraux

Son travail consiste à interpréter les cours pour les élèves dont le mode de communication est le signe. Il est là pour faciliter la communication entre les élèves et le professeur et permettre aux jeunes de profiter pleinement de l'enseignement qui leur est donné sur des notions transmises sans avoir à faire l'effort supplémentaire de comprendre le discours oral du professeur.

En aucun cas, il ne doit se substituer au professeur et prendre en charge une partie de ses fonctions. Les élèves sont en cours pour acquérir des connaissances et la passation de ces savoirs passe par le professeur qui est garant des contenus.

Le travail avec le professeur se conçoit comme un partenariat de longue durée (échange sur le contenu pédagogique, adaptation).

Les interprétations sont réalisées pour les matières suivantes : Histoire-Géographie, Sciences et vie de la Terre, Sciences physiques, Mathématiques, Français, Vie sociale et Professionnelle.

Même si aucune restriction en matière de communication et d'information n'est donnée aux élèves, il n'est pas envisagé de traduire des cours de langues étrangères puisque chaque pays possède sa propre Langue des Signes.

Interprétation dans le cadre de la vie scolaire

Son travail consiste à traduire les réunions diverses organisées : les conseils de classes, réunions de délégués, conférences internes ou externes, visites organisées par les professeurs ou conseillers de vie scolaire. Il ne doit pas, lors de visites extérieures, être assimilé à un accompagnant

Il traduit aussi les rendez-vous et entretiens à la demande du jeune ou à celle d'un professionnel de l'Education Nationale.

Interprétation pour les examens

Son travail consiste à traduire les consignes demandées. Il peut traduire les textes pour la compréhension de l'écrit. Il peut interpréter à l'oral en respectant la communication de l'élève mais ne l'aide en aucun cas ou corrige ses erreurs. Le CFG*, le Brevet des collèges sont les deux examens les plus traduits. La traduction se fait aussi au CFA*.

Interprétation pour les professionnels du Centre Rabelais

Son travail consiste à traduire pour tous les professionnels sourds du Centre, les réunions d'équipes, les réunions de synthèse d'élèves, les communications nécessaires au bon fonctionnement des prises en charge.

Il collabore en étroite relation avec les référents de la LSF* afin d'améliorer son lexique et l'adaptation utile à l'énonciation d'un concept, d'un discours pédagogique.

Il traduit toute réunion à caractère social, tout rendez-vous particulier entre les différents employés du Centre ainsi que les journées institutionnelles de l'établissement, tous les rendez-vous nécessaires entre le Centre Rabelais et les parents ou enfants communiquant en signes, et/ou avec les professionnels sourds, les conférences d'intervenants extérieurs dans le cadre de formations thématiques.

Les formateurs en LSF*

Il y a 2 formateurs en LSF*.

Leur mission est de :

- ☞ former des personnes entendantes à la LSF*
- ☞ former des personnes sourdes et malentendantes à la LSF* ou remettre à niveau leur langue des signes
- ☞ enseigner la LSF* au collège dans le cadre des langues vivantes.

Leur rôle consiste à :

- ☞ la préparation et animation des cours

- ☞ l'accueil et le suivi des stagiaires
- ☞ l'analyse des besoins des personnes et adaptation des cours par rapport aux besoins exprimés
- ☞ l'animation de journées spécifiques (portes Ouvertes, journées à thème ...)
- ☞ l'utilisation de techniques vidéo
- ☞ l'élaboration de nouveaux outils pédagogiques
- ☞ l'élaboration des contenus des niveaux 1 à 10 de la LSF*
- ☞ la mise en place d'évaluations du stagiaire
- ☞ le travail administratif (gestion des plannings, des feuilles de présence ...)
- ☞ la prise de contacts avec les partenaires sourds (associations ...)

3 – le service pédagogique

L'adjoint en charge du service pédagogique

Mission de l'Adjoint chargé du service pédagogique

Il a la responsabilité du secteur pédagogique. Il est le référent direct des personnels : enseignants, chargé de soutien, prof /sourds, interprètes, codeurs

Il suit la mise en place des projets pédagogiques pour les enfants scolarisés sur les différentes antennes.

Il met en place et participe aux réunions suivantes :

- Projets enfants
- Synthèses
- Coordination
- Comite de direction
- Réunion d'antenne
- conseil d'école (selon invitation)

Il organise, en relation avec les enseignants référents des équipes de suivi de scolarisation (E.S.S.) et participe aux réunions concernant les SEES* et les SSEFIS* maternelle et Primaire.

En cas d'absence des enseignants il met en place les études dirigées et le soutien pédagogique.

Concernant la S.P.F.P.* (Service de Première Formation Professionnelle)

Il a en charge la coordination des prises en charge avec les CFA* partenaires

Il met en place et participe aux réunions :

-SPFP*

-Rencontre avec les employeurs

Il assure le suivi des stagiaires Profs /sourds

Il a en charge le suivi des projets de sortie des classes spécialisées (en lien avec le chef de service éducatif)

Les enseignants

7 professeurs des écoles sont mis à disposition par l'Education Nationale pour assurer l'enseignement dans les classes spécialisées du Centre Rabelais.

Mission

- ◆ assurer un enseignement adapté selon les programmes de l'Education nationale de la petite section de Maternelle au cycle 3
- ◆ Participer à des réunions de synthèse
- ◆ assurer les études dirigées
- ◆ assurer le soutien scolaire pour certains élèves intégrés en classe ordinaire participer au PPS* des enfants qu'ils suivent
- ◆ assurer le lien avec les parents par des réunions régulières
- ◆ organiser et accompagner les sorties et séjours à l'extérieur de l'établissement

4 – le service social

Les assistantes sociales

Dans le domaine spécifique qu'est la surdité, l'assistante sociale ne se limite pas à un rôle administratif, ses missions premières restent :

- ◆ Le conseil
- ◆ Le soutien
- ◆ L'accompagnement.

Elles évaluent la situation de l'enfant déficient auditif et de son environnement familial et social (et déterminent les outils les plus adaptés à sa situation. Ainsi, la visite à domicile est d'ailleurs un point fort du travail de l'assistante sociale. Par leur formation spécifique, elles intègrent les dimensions empathiques et techniques de cet outil.

Les actions des Assistantes sociales s'énumèrent ainsi :

- ❖ Accompagnement des familles et jeunes déficients auditifs dans le cadre du projet d'orientation.
- ❖ Entretiens sociaux, informations
- ❖ Visite d'établissement et rencontre des équipes
- ❖ Assister à la coordination durant laquelle la situation de l'enfant est évoquée.
- ❖ Constituer le dossier d'admission CDAPH* et du Centre Rabelais.
- ❖ Demande d'AEEH* auprès de la CDAPH*
- ❖ Synthèse sur les antennes et préparation des dossiers
- ❖ Participation aux réunions, suivi des demandes et orientations éventuelles.
- ❖ Constitution du dossier de sortie avec les parents et/ou le jeune en liaison avec la CDAPH* et en lien avec les professionnels du Centre Rabelais
- ❖ Réorientation : liaison avec établissement d'accueil
- ❖ Entretiens avec les assistantes maternelles agréées
- ❖ Lien assistantes maternelles, parents, école

5 - Le service éducatif

Le Responsable de Service éducatif

Responsable du SSEFIS* concernant les jeunes de l'enseignement secondaire, de l'UPI* de Breuil le Vert et de la SEGPA*:

- ❖ Participation à l'élaboration des projets personnalisés des SSEFIS* du secondaire,
- ❖ Responsable de la mise en œuvre des projets personnalisés,
- ❖ Rencontre avec les jeunes concernés et leur famille,
- ❖ Coordination des interventions,
- ❖ Animation des réunions d'équipe,
- ❖ Liens avec les partenaires,

- ❖ Préparation et organisation des réunions de synthèse des jeunes du SSEFIS* secondaire,
- ❖ Participation à la coordination institutionnelle du mardi pour rendre compte des difficultés et de l'évolution des projets personnalisés.

Responsable du secteur éducatif et culturel :

- ❖ formalisation du projet de service éducatif et culturel,
- ❖ responsable direct des éducateurs spécialisés, des animateurs de formation,
- ❖ participation et coordination de la mise en œuvre des projets éducatifs et culturels sur les différentes antennes,
- ❖ suivi des stagiaires relevant du secteur éducatif.
- ❖ Participation aux réunions institutionnelles : comité de direction, synthèses, coordination, équipe cadre, comité de gestion...
- ❖ Participation à la réflexion, à la formalisation, au suivi et à l'évaluation des projets institutionnels.

Les Educateurs

Le projet éducatif s'articule autour de plusieurs objectifs :

- ☞ favoriser le processus d'autonomisation des jeunes sourds afin de faciliter leur intégration sociale,
- ☞ apporter un soutien éducatif aux enfants et aux familles dans le cadre d'un travail à domicile,
- ☞ proposer des séjours éducatifs permettant des mises en situation de la vie quotidienne,
- ☞ proposer une ouverture et une implication personnelle autour d'activités culturelles,
- ☞ en fonction du projet personnalisé, sensibiliser certains élèves du secondaire aux différents métiers, leur proposer des mises en situation de stage professionnel, travailler avec eux le projet et le choix d'un futur métier, favoriser leur implication dans un processus de formation et d'intégration socio-professionnelle.
- ☞ diffuser et véhiculer la LSF* (éducatrices bilingues)

Pour développer ces objectifs, une équipe de 5 professionnels intervient auprès des jeunes sourds :

- 2 éducatrices spécialisées bilingues,
- 1 éducateur spécialisé,
- 1 animatrice de formation,
- 1 responsable de service éducatif.

Les éducatrices spécialisées bilingues :

- ☞ amener des signes pour favoriser et développer la communication, en individuel et en groupe,
- ☞ à partir de la LSF*, participation à certaines séquences pédagogiques en collaboration avec les enseignantes,
- ☞ action éducative durant les récréations ou la cantine,
- ☞ mise en place d'ateliers autour du conte, et de toute autre activité permettant de s'appuyer sur la LSF* : théâtre, mime...
- ☞ mise en place d'un travail de communication en LSF* à domicile associé à une démarche de soutien éducatif et familial,
- ☞ participation au SAFEP* : accueil, rituels de communication, chansons, rythme, temps LSF* avec les parents, jeux, temps disponibilité pour les parents,
- ☞ participation aux séjours éducatifs de découverte.

L'éducateur spécialisé :

- ☞ travail éducatif à l'UPI* de Breuil le Vert :
- ☞ accompagnement global de tous les jeunes de l'UPI* : entretiens, soutien, suivi de la vie scolaire et sociale des élèves sourds,
- ☞ mise en place du module autonomie en groupe ou à titre individuel,
- ☞ sorties ludiques et culturelles,
- ☞ mise en place de groupe de parole.

- ☞ travail sur les autres antennes de primaire et de maternelle du Centre Rabelais dans le cadre de projets d'ouverture sur l'extérieur : activité piscine, module autonomie avec les enfants de primaire...
- ☞ préparation, organisation et participation aux séjours éducatifs de découverte du Centre Rabelais.

L'animatrice de formation

Animatrice de formation en charge de l'aide à l'insertion professionnelle et aide à la communication

Breuil. Poste en continu :

- ☞ Accompagnement individuel à la démarche du projet professionnel des jeunes en orientation autres que **Brevet des collèges** et Lycée :
- ☞ découverte des métiers,
- ☞ mise en autonomie par rapport aux stages (se repérer dans la ville par rapport à un plan + in situ, utiliser les transports en commun, savoir communiquer avec son potentiel avec les personnes entendantes pour demander son chemin, acheter des tickets, etc... savoir donner et rendre la monnaie),
- ☞ Recherche des stages (démarches et contrats entreprises),
- ☞ Organisation administrative et pratique des stages (avec le collège, le Centre Rabelais, la famille, l'entreprise, les taxis),
- ☞ Présentation du jeune au patron et signature des conventions,
- ☞ Visites de stages et compte-rendus des stages,
- ☞ Suivi du classeur de stages,
- ☞ Réunions de retour de stages en classe,
- ☞ Contacts avec la famille pour la mise en place des stages,
- ☞ Entretien du fichier « entreprises »,
- ☞ Réunions d'équipe ou réunions de synthèses.

Poste en continu :

Aide à la communication en CFA* dans les cours

+ réunions SSAT*

+ Coordination employeurs – CFA* – apprentis (visites, réunions, contacts téléphoniques ...)

2008 :

Information sur les métiers très ponctuellement pour les 3èmes du collège en orientation

Brevet des collèges+ Lycée + mise en place des stages.

6 -. *Le service administratif et financier*

Le Chef de service administratif et financier

Elle a en charge plusieurs pôles d'intervention.

☞ en direction des personnels : constitution des dossiers, salaires, suivi des absences, suivi des heures complémentaires, des feuilles de mission, contrats de travail, déclarations d'embauches.

☞ en lien avec le chauffeur et l'agent d'entretien pour l'entretien des bâtiments, du matériel, et pour l'entretien et le suivi des véhicules ...

☞ sur le plan budgétaire : budget prévisionnel, investissement et engagement des dépenses, inventaire et compte administratif, la gestion des immobilisations.

☞ sur le plan de la vie institutionnelle : le rapport d'activité, les tableaux indicateurs référents, le suivi mensuel des actes et des journées/enfant.

☞ autres tâches ponctuelles :

- DADS* unifiée
- Charges annuelles
- Référent CNIL*
- Référent « sécurité »
- Contenant des emplois du temps
- Enquêtes diverses

Un Comptable

Elle a en charge :

- ☞ la comptabilité générale et analytique
- ☞ les règlements fournisseurs
- ☞ la facturation aux caisses des usagers à partir des pointages
- ☞ la déclaration des charges sociales et fiscales
- ☞ la tenue du fichier des immobilisations (investissements)
- ☞ le suivi des règlements (fournisseurs et clients)

Trois agents administratifs principaux et un agent administratif

Se répartissent les fonctions d'accueil, de standard et les tâches de secrétariat (général, médical, social).

Ils ont en charge la recherche et la mise en place des transports, la mise en place des dossier/enfant, la récupération des pointages d'actes, l'archivage ...

Des secrétariats d'antennes sont mis en place à un rythme régulier (travail sur dossiers, courriers divers, classement, rangements...)

Une Technicienne qualifiée

Elle a en charge :

- ☞ la création des adresses internet du personnel et gestion du carnet d'adresses
- ☞ la maintenance du matériel audio-vidéo
- ☞ les montages vidéo et/ou sous-titrages
- ☞ la recherche de logiciels spécialisés
- ☞ les formations de base : internet, excel, word, power point ...
- ☞ appuis techniques : scanner, vidéo, logiciels ...
- ☞ réalisation de séquences vidéo
- ☞ sauvegarde des données ACCULINK
- ☞ création de documents sur word, excel, publisher, power point ...
- ☞ les enregistrements **télévisuels**

Un Technicien en informatique

Il a pour mission :

- ☞ la création et l'amélioration de la base de données « fichier enfants »
- ☞ la création sites web Rabelais, LPC*, Surdipôle ...
- ☞ la création des documents relatifs à la base de données « fichier enfants »
- ☞ le suivi des évolutions techniques (matériels, logiciels, ...)
- ☞ les interventions, entretiens et installations sur/du matériel informatique
- ☞ la gestion du réseau intranet/extranet
- ☞ les sauvegardes régulières des données réseau+commun
- ☞ la création des procédures informatiques

- ☞ les devis et contacts avec les fournisseurs en informatique
- ☞ la gestion des licences

B- Les locaux

Le Centre Rabelais Langage et Intégration dispose de plusieurs locaux dans le département de l'Oise :

Son Centre se situe



On y trouve :

- **l'accueil, le standard**
- **le secrétariat, le service comptable, le service technique et informatique**
- **Les bureaux du :**
 - ↳ **directeur**
 - ↳ **chef de service administratif et financier**
 - ↳ **chef de service éducatif**
 - ↳ **coordinateur pédagogique**
 - ↳ **psychologue (coordinatrice du SAFEP*)**
 - ↳ **médecin-responsable**
 - ↳ **les assistantes sociales**
 - ↳ **la cabine d'audiométrie**
- **Les locaux du SAFEP***
 - Une salle d'activité**
 - Une cabine d'orthophonique**
 - Une salle de réunion**

Ses **Antennes** se situent sur différents sites du département : Ddas les établissements scolaires dans le cadre de conventions passées avec les mairies et le Conseil Général.

A l'école maternelle Ronsard

à Creil

87, square A. Watteau
60100 Creil

☞ Une salle de classe (les rééducations ont lieu à Creil, le CAMSP*, 21 square Watteau met à disposition trois cabines d'orthophonie)

A l'école maternelle des Sables

à Clermont

15 rue Victor Hugo
60600 Clermont

- ☞ une salle de classe spécialisée (niveau préélémentaire)
- ☞ plusieurs salles de rééducation (cabines d'orthophonie, salle de psychomotricité polyvalente)

Le Centre **Rabelais** met à disposition :

à Beauvais

Sur le site de l'école Debussy
5 avenue des écoles
Notre Dame du Thil
60000 Beauvais

Ce lieu
accueille le
SSLA*

- ☞ une salle de classe spécialisée (niveau élémentaire),
- ☞ plusieurs salles de rééducation (cabines d'orthophonie, salles de psychomotricité, salle d'activités éducatives ou pédagogiques),
- ☞ un secrétariat et un bureau administratif,
- ☞ une salle de réunion

A l'école primaire Charles Faroux B:

à Compiègne

avenue Winston Churchill
60200 Compiègne

- ☞ 2 salles de classe
- ☞ 1 salle de psychomotricité
- ☞ 2 cabines d'orthophonie
- ☞ 1 salle de réunion

A l'école primaire Rabelais:

à Creil

35, square A. Watteau

60100 Creil

- ☞ 2 salles de classe spécialisée
- ☞ une salle de psychomotricité
- ☞ une salle de travail éducatif et de communication
- ☞ une salle de réunion
- ☞ 3 cabines d'orthophonie

Au collège Cousteau :

à Breuil-le-Vert

au Collège J.Yves Cousteau
rue de la Motte
60600 Breuil Le Vert

- ☞:Plusieurs cabines d'orthophonie
- ☞ des bureaux (éducateurs, psychologue, animateurs de formation, tuteurs pédagogiques)
- ☞ 1 salle polyvalente

C - Les partenaires

⇒ Notre premier partenaire, c'est l'Education Nationale en raison des nouveaux dispositifs, il faut veiller à préserver l'équilibre entre le champ pédagogique et celui du soin.

Les réunions avec les référents auprès de la MDPH* (PPS*) apparaissent comme des temps supplémentaires pour avancer dans les projets.

⇒ Nos autres partenaires privilégiés sont :

- Le CAMSP* de Creil, auquel nous lie une convention,
- Le secteur médico-social avec notamment le service de santé scolaire, les CMP* et CMP*, PMI*, ...,
- Les hôpitaux et médecins spécialistes,
- Le péri-scolaire,
- Les Centres de loisirs et séjours de vacances. (A ce propos, une formation en LSF* ou LPC* ou sur la surdité serait souhaitable pour les animateurs),
- Le secteur de la formation professionnelle,
- Les centres de formation en LSF*, LPC*,
- Les services d'interprétariat en langues étrangères,

- Les Etablissements impliqués directement dans la surdité et **d'une manière générale toutes les structures et tous les professionnels qui gravitent autour de l'enfant dans le cadre de son projet,**

3 ème Partie
" ORIENTATIONS 2007-2012 "

I – FAIRE RECONNAITRE L’EXISTANT

L’élaboration de ce travail a mis en lumière l’ensemble des actions menées par le Centre Rabelais. Pour certaines d’entre elles, elles ont répondu au fil du temps à des nécessités d’adaptation et se sont installées en prenant leur pleine place dans l’ensemble de nos activités sans avoir été valorisées et mises en lumière.

A - Révision de l’agrément

Rendue nécessaire du fait du décalage entre l’agrément validé en 1990 et l’occupation actuelle du Centre Rabelais.

Cette révision d’agrément devra être effective dès 2008 (→ échéance 2008).

B - Agrément SEHA

Afin de répondre aux besoins d’adaptation de la Prise en Charge des enfants présentant des troubles associés (cf CHAP I = caractéristiques de la population accueillie).

Cette section d’établissement devra apparaître dès la révision de l’agrément du Centre Rabelais (→ échéance 2008).

C - Agrément Centre de référence et de diagnostic pour la surdité

Il paraît nécessaire aujourd’hui que le Centre Rabelais puisse obtenir au titre départemental l’agrément de Centre de Référence et de Diagnostic pour la Surdité

Cette appellation aura valeur de reconnaissance du travail effectivement réalisé depuis des années et mettra en évidence la qualité de notre pratique ainsi qu’une partie non négligeable de notre travail qui à ce jour reste invisible et non comptabilisée.

II – LES PROJETS FUTURS A CONSTRUIRE

A – Les effets du déménagement du Centre Rabelais à Agnetz

Il conviendra d’être attentif aux impacts de ce déménagement du Centre pour répondre au plus près aux nécessités d’ajustement dans l’organisation générale de l’Etablissement → échéance sur 3 ans.

B - L'accueil et la communication interne : secrétariat- standard- intranet

- L'accueil téléphonique sera centralisé au Centre administratif de l'Etablissement et assuré par le personnel du service administratif.

- Une permanence sera assurée une fois par semaine sur chaque antenne.

C – Service pour les troubles sévères du langage

Ce service est mis en place en lien avec le dispositif « DYS » de l'Education Nationale. à Beauvais sur les écoles dartois et Debussy à la rentrée de septembre 2007 pour un effectif limité initialement à 5 enfants.

Le Service du Centre Rabelais dédié à ce fonctionnement pourra progressivement s'impliquer sur le dispositif qui concerne actuellement le secteur ouest de l'Oise et dont la capacité concernera à terme 12 enfants.

Il sera nécessaire de faire le point régulièrement sur la montée en charge de notre intervention.

Des moyens supplémentaires seront alors demandés → échéance 2 à 3 ans.

D – Projet pédagogique

*** CFA* spécialisé pour jeunes sourds**

Avantages de la création d'un CFA* spécialisé pour jeunes sourds.

Les difficultés rencontrées entre SURDIPOLE et les CFA* de l'Oise dans la mise en place d'un suivi performant des jeunes sourds pour la préparation de leur diplôme nous amène à réfléchir sur la création d'une structure adaptée à leurs difficultés type CFA* pour sourds.

Public:

Jeunes sourds ayant signé un contrat d'apprentissage par alternance pour la préparation d'un CAP* ou d'un BEP* dans un premier temps.

Organisation de la formation :

Nombre de regroupements : 13 semaines/an
soit : 2 semaines /mois

Enseignement théorique :

Pris en charge par des professeurs pour sourds pour l'enseignement des matières théoriques (ce qui évite une reprise systématique des cours en soutien et permet un soutien de l'élève que s'il en a un réel besoin dans certaines matières).

Matières enseignées (selon référentiels)

Français

Mathématiques

Histoire /Géographie

Vie sociale et professionnelle

Physique/Chimie

Langue (en option pour certains CAP*)

EPS* en intégration.

Enseignement professionnel :

Pratique : prise en charge par le maître d'apprentissage (comme pour la préparation d'un métier rare) et défini dès la signature du contrat, avec les professionnels du Centre Rabelais.

Pour les matières techniques :

Comme il n'est pas possible d'aligner l'ensemble des emplois du temps de chaque CFA*, il sera nécessaire de faire appel à des professionnels compétents dans le métier préparé par chaque jeune pour assurer les cours concernant la partie technique (technologie, dessin technique, sciences appliquées au métier.)

- soit en intégrant les jeunes apprentis dans une classe du CFA* si le métier est préparé sur place.

- soit en faisant appel à des professeurs compétents rémunérés sous forme de vacations.

L'emploi du temps sera mis en place pour chaque regroupement en tenant compte de la disponibilité des professeurs de technologie.

Orthophonie :

L'orthophoniste pourra :

-travailler sur le lieu d'accueil des jeunes, en relation avec les professeurs en aval et en amont de la leçon,

-assurer le suivi chez l'employeur (permettre le travail du vocabulaire pratique et la coordination avec les profs de techno),

-travail de la communication.

Lieux d'accueil :

Il apparaît que le lieu le plus adapté sera l'implantation dans un CFA* ordinaire qui permettrait :

- l'utilisation par convention des locaux existant pour l'enseignement,.
- l'utilisation des infrastructures : cantine, salle informatique, internat si besoin,
- l'intégration avec des jeunes du même âge,
- l'intégration dans certaines matières si possible(EPS*, langues)
- les facilités de contact entre professionnels CFA* ordinaire/CFA* spécialisé pour sourds.

Besoins en personnel spécialisé:

- Professeurs pour sourds :

1 pour l'enseignement du français, hist /geo et VSP*

1 pour l'enseignement des mathématiques, physique et chimie.

Langues vivantes : intégration ou prise en charge particulière selon les besoins et les possibilités du jeune, compris la LSF*.

- Orthophoniste

- Professeurs de technologie : 1 par métier préparé (en vacation)

- Interprète(suivi de la techno)

- Educateur (si internat)

Les jeunes sourds de l'OISE quittant le collège très tôt maintenant (15 ans), il peut être envisagé de mettre en place un préapprentissage, afin de leur permettre de finir de préparer leur projet professionnel et de trouver un employeur susceptible de signer un contrat d'apprentissage.

Cette année supplémentaire pourrait être mise en place sous forme d'alternance (1 semaine chez l'employeur et 2 semaines en cours et pour un travail du projet.)

Durant les périodes de regroupement les élèves seront pris en charge par les personnels libérés par les apprentis en formation chez les employeurs.

Des places d'internat seront demandées dans le cadre du CFA* → échéance 1 à 2 ans.

***Internat**

Des places d'internat seraient nécessaires pour des élèves du secondaire du fait de leur ou pour des besoins socio-éducatifs → échéance 2007-2012 .

*** SSEFIS* domicile**

Suite au constat des équipes sur les difficultés rencontrées sur ce secteur pour le suivi des collégiens et des lycéens (manque de coordination de l'équipe, difficulté de mise en place du suivi spécialisé pour les élèves), une organisation est à envisager → échéance 1 à 2 ans.

E - Projet socio-éducatif et culturel

- Formalisation d'un projet de service socio-éducatif → échéance 2008. Mise en place d'une grille d'évaluation en lien avec des effectifs.
- Ce projet peut être mis en rapport avec le projet de places d'internat → échéance durée du projet.

F – Création d'une unité de diagnostic pour les troubles de l'audition et du langage

En lien avec la création du service « troubles sévères du langage » à Beauvais → échéance 2 à 3 ans.

G – Réouverture d'une section d'établissement au collège

→ échéance dès la rentrée 2007/2008.

Projet à formaliser → inscription via les PPS*.

Avec l'éducation Nationale pour la rentrée de septembre 2008 en ce qui concerne les moyens et le fonctionnement de la structure.

H - Charte de travail avec les professionnels sourds

→ échéance 1 an.

Démarche d'évaluation

Démarche d'amélioration continue de la qualité

Conformément aux exigences de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, l'établissement s'engagera dans une démarche d'évaluation interne et d'amélioration continue du service rendu à la personne handicapée accueillie.

Cette évaluation portera sur les activités conduites par le centre ainsi que sur la qualité des prestations qu'il délivre, et ce au regard, notamment, de procédures, de références et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées.

Elle permettra de mettre en relief de manière régulière les points forts et les points faibles au regard des incontournables (ce qui conditionne la qualité) de l'action du centre de sorte d'ajuster les projets et les actions au fur et à mesure de la prise en charge.

Cette évaluation sera réalisée par l'équipe elle-même, et les résultats seront communiqués tous les 5 ans à l'autorité de contrôle.

Elle nécessite le choix d'une méthodologie d'accompagnement et d'un référentiel qualité pour l'ensemble de la structure.